

# FranceAgriMer

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

CÉRÉALES  
FRUITS ET LÉGUMES  
HORTICULTURE  
LAIT  
OLÉO-PROTÉAGINEUX  
PÊCHE ET AQUACULTURE  
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES  
SUCRE  
VIANDES  
VIN



# SOMMAIRE

---

3 LE MOT DU PRÉSIDENT

4 PROFIL

6 ENTRETIEN CROISÉ AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

8 FAITS MARQUANTS

10 ORGANISATION ET GOUVERNANCE

12 L'ÉTABLISSEMENT

30 LES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

32 **CÉRÉALES**

36 **OLÉO-PROTÉAGINEUX**

38 **SUCRE**

40 **FRUITS ET LÉGUMES**

44 **HORTICULTURE**

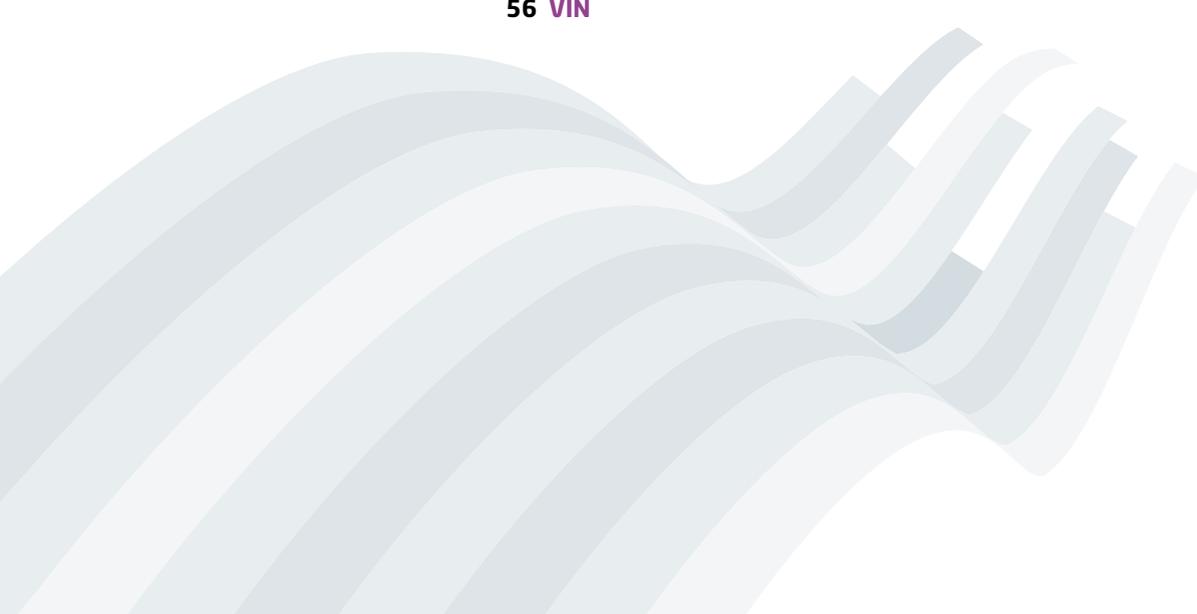
46 **PÊCHE ET AQUACULTURE**

48 **PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES**

50 **LAIT**

52 **VIANDES**

56 **VIN**



# 2014: CHANGEMENTS DE FOND ET RÉPONSE AUX CRISES À FRANCEAGRIMER



**JEAN-BERNARD BAYARD,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

« LE TRYPTIQUE  
"ANALYSE/DÉCISION/  
MISE EN ŒUVRE"  
FAIT LA FORCE DE  
FRANCEAGRIMER »

Les filières de l'agriculture et de la pêche ont, cette année encore, pu compter sur FranceAgriMer pour accompagner et soutenir leurs réflexions et leurs actions, dans des contextes parfois chahutés. Ainsi, la gestion des crises, par l'établissement, en particulier suite à l'embargo russe a montré à la fois la qualité du dialogue instauré avec les professionnels et la réactivité de ses services.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, ce sont les complémentarités et l'articulation entre les trois métiers de FranceAgriMer que sont l'expertise économique, l'animation des filières et la capacité à concevoir et gérer des outils d'accompagnement, qui ont permis d'atteindre ces résultats.

EN 2014, FRANCEAGRIMER S'EST FORTEMENT ET DOUBLEMENT MOBILISÉ, D'UNE PART POUR RÉPONDRE AUX SITUATIONS DE CRISE, D'AUTRE PART POUR METTRE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX DISPOSITIFS. SON SAVOIR-FAIRE ET SON EXPERTISE SONT À NOUVEAU RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT, QUI LUI A CONFIE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES D'AVENIR.

La connaissance et l'analyse des marchés assurées par l'établissement ont permis de nourrir les réflexions et débats des 11 conseils spécialisés et 23 comités permanents auxquels participent plus de 1300 membres représentant les filières. En fonction des priorités débattues et des stratégies définies par les conseils, les orientations prises se reflètent dans l'action des équipes métiers de l'établissement, qu'il s'agisse des aides nationales ou communautaires, ou de travaux d'études, ou encore d'accompagnement à l'exportation. C'est donc bien la cohérence de ce triptyque « analyse / décision / mise en œuvre » qui a fait à nouveau la force de FranceAgriMer, et que je souhaite souligner.

Mais l'établissement est aussi sollicité pour préparer l'avenir, avec l'ensemble des filières : demain, l'agriculture et la pêche devront s'inscrire dans la triple performance économique, environnementale et sociétale. Un objectif largement partagé et débattu au sein des conseils spécialisés, qui a conduit à formaliser des stratégies de développement pour les filières et à les décliner en plans opérationnels. Pour aller plus loin et relever le défi de l'innovation et de la compétitivité, le Gouvernement a décidé de doter le Programme d'investissements d'avenir lancé en 2010 d'un volet spécifique en faveur des secteurs

agricole et agroalimentaire, les « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir » (P3A) et en a confié la mise en œuvre à FranceAgriMer. Il s'agit là d'une évolution majeure dans les modes d'accompagnement des filières pour l'établissement : le soutien public ne se fera plus sous forme d'aides spécifiques à tel ou tel secteur ; des appels à projets seront lancés pour renforcer le potentiel de croissance et l'ancrage territorial des filières agricoles et agroalimentaires dans leur ensemble. Efficacité collective et durabilité des systèmes de production constitueront des critères importants pour le choix des projets soutenus dans le cadre du P3A, l'objectif étant la reconquête de la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire français. Nul doute que FranceAgriMer saura relever ce défi, se positionnant ainsi comme un acteur déterminant pour l'avenir de ces secteurs.

# FranceAgriMer,

ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER, EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF PLACÉ SOUS LA TUTELLE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE. FRANCEAGRIMER EST UN LIEU D'INFORMATION, D'ÉCHANGES, DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE, D'ARBITRAGE ET DE GESTION POUR LES FILIÈRES FRANÇAISES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, RASSEMBLÉES AU SEIN D'UN MÊME ÉTABLISSEMENT.

### Les principales missions de FranceAgriMer sont les suivantes :

ASSURER UN SUIVI DES MARCHÉS ET PROPOSER UNE EXPERTISE ÉCONOMIQUE QUI PERMETTENT AUX OPÉRATEURS DES FILIÈRES AGRICOLES ET DE LA MER D'ÉLABORER DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

ORGANISER LE DIALOGUE, LA CONCERTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SEIN DES ONZE CONSEILS SPÉCIALISÉS DE FILIÈRE

GÉRER LES DISPOSITIFS DE RÉGULATION DES MARCHÉS AINSI QUE DE SOUTIEN AUX FILIÈRES, QU'ILS SOIENT NATIONAUX OU COMMUNAUTAIRES

**En 2014, la réflexion stratégique sur l'avenir des filières agricoles à l'horizon 2025 a été finalisée, et s'est prolongée avec l'élaboration des plans d'action qui en découlent.**

NÉ DE LA FUSION DE CINQ OFFICES AGRICOLES, FRANCEAGRIMER A CONDUIT, DEPUIS SA CRÉATION EN 2009, UN IMPORTANT TRAVAIL DE MODERNISATION ET D'HOMOGENÉISATION DES PROCESS ET DES OUTILS, QUI A PERMIS DE FORGER UNE IDENTITÉ COMMUNE.



Pour effectuer l'ensemble de ses missions, FranceAgriMer emploie

**1 169** personnes  
dont **395** en région.

Plus de **606** millions d'euros d'aides ont été versés aux filières de l'agriculture et de la pêche en 2014, dont **2/3** d'aides communautaires et **1/3** d'aides nationales.

## UN ÉTABLISSEMENT AU SERVICE DES FILIÈRES AGRICOLES ET DE LA MER



Céréales



Oléo-protéagineux



Sucre



Fruits et légumes



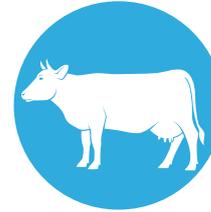
Horticulture



Pêche et  
aquaculture



Plantes à parfum,  
aromatiques et médicinales



Lait



Viandes



Vin

# 2014, ANNÉE D’AFFIRMATION DES SYNERGIES ENTRE **LES TROIS MÉTIERS DE L’ÉTABLISSEMENT**

**ÉRIC ALLAIN,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
**FRÉDÉRIC GUEUDAR DELAHAYE,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



**ÉRIC ALLAIN,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

« **L’INNOVATION  
DEVIENT L’AXE  
MAJEUR DES  
INTERVENTIONS DE  
L’ÉTABLISSEMENT  
DANS LES FILIÈRES  
AGRIQUES ET  
AGROALIMENTAIRES** »

**2014 a été une année d’évolution pour l’institution... Quels en sont les axes forts ?**

**Éric Allain :** 2014 a été marquée par l’affirmation plus forte des liens et complémentarités entre les trois métiers de l’établissement que sont l’expertise économique, l’accompagnement des filières et la concertation. Ainsi, la mise en œuvre des stratégies de filières, finalisées en cours d’année avec l’apport précieux de notre expertise économique, va être structurante pour l’établissement et pour les travaux des conseils spécialisés au cours des prochaines années. Ensuite, un changement important est intervenu dans nos modalités d’accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires, avec la prise en compte de ce secteur dans le programme d’investissements d’avenir (PIA). Le fait que l’établissement soit désormais un des acteurs du PIA, au travers de la mise en place des projets agricoles et agroalimentaires d’avenir (P3A), marque une évolution très forte de nos modes d’accompagnement. L’innovation devient l’axe majeur des interventions de l’établissement dans les filières agricoles et agroalimentaires, qu’il s’agisse du financement des investissements innovants *via* le P3A ou des programmes de recherche et d’expérimentation *via* le CASDAR. Quels que soient les outils, ils portent la marque des réflexions stratégiques menées dans les conseils.

**Frédéric Gueudar Delahaye :** Cette complémentarité entre nos trois métiers a également été mise en évidence dans le cadre de la gestion des conséquences de l’embargo russe au niveau agroalimentaire, qui a été l’occasion de faire la preuve de la réactivité et du savoir-faire de l’établissement. Nous avons ainsi réuni les représentants des acteurs économiques des différentes filières concernées, et sommes parvenus à avoir une analyse partagée de la situation et de ses conséquences au sein des filières. Nous avons ainsi pu pointer, par le partage de nos analyses, quelles étaient les difficultés auxquelles il fallait se préparer. Enfin, nous avons, en tant qu’opérateur, mis en œuvre les mesures de crises décidées au niveau communautaire. C’est presque un cas d’école, qui a vu la mise en œuvre de nos trois métiers avec succès.

**2014 a également été l'année de redéfinition du Contrat d'objectifs et de performance (COP) de FranceAgriMer. En quoi ce document est-il stratégique pour l'établissement ?**

**É.A. :** Il est stratégique en ce qu'il oriente nos actions et nos efforts pour les trois prochaines années. Conforter nos domaines d'excellence, qu'il s'agisse de maintenir le haut niveau de réactivité de l'établissement en cas de crise, ou de mieux valoriser notre expertise, notamment dans le domaine économique: sur ces sujets, et d'autres encore, le COP définit notre stratégie. Mais le COP c'est aussi un outil d'appropriation et de partage en interne, qui sera à cette fin décliné en projet d'établissement. Ce chantier s'est ouvert en 2014, et nous occupera une bonne partie de l'année 2015.

**F.G.D. :** Le COP nous permet ainsi de réaffirmer nos priorités, priorités que nous partageons avec nos tutelles. C'est important et ce doit être un outil mobilisateur pour nos équipes.

**Quels sont les prochains défis que FranceAgriMer doit relever ?**

**É.A. :** Une mission nouvelle dotée de 120 millions d'euros a été confiée à l'établissement dans le cadre du P3A: la mener à bien est un premier défi pour 2015-2017. Les appels à projets sont lancés, maintenant il nous faut transformer l'essai! Ensuite, dans le cadre de la mise en œuvre du COP et du renouvellement de nos instances de gouvernance, nous allons continuer de réfléchir avec les professionnels sur notre façon de travailler ensemble, et en particulier sur la manière de faire pleinement jouer à l'établissement et à ses conseils leur rôle d'orientation. À cet égard, l'autre grand changement pour FranceAgriMer, c'est la prise en compte de la décentralisation, qui se traduit notamment par l'entrée de représentants des régions dans nos conseils.

L'établissement entend jouer pleinement son rôle pour faciliter l'articulation entre les stratégies de filières et les stratégies de territoires; le dialogue avec les régions et les filières va s'en trouver renouvelé et approfondi.

**F.G.D. :** Un de nos prochains défis doit également être celui de la mobilisation de notre expertise. Les futurs enjeux vont nous amener de plus en plus à jouer un rôle d'expert et d'accompagnateur des filières, non plus seulement financier, mais également d'analyste, soit de la conjoncture économique, soit des projets qui nous seront présentés, au service des entreprises, des filières, du ministère de tutelle.

Il y a beaucoup de savoir-faire dans l'établissement, il faut que FranceAgriMer parvienne à le mobiliser pour le valoriser au bénéfice des opérateurs. Nous devons mettre en commun les connaissances des filières, qu'elles soient économiques, techniques ou scientifiques et savoir valoriser toutes les connaissances accumulées par les agents et services de l'établissement au travers de leurs différentes missions, pour que toutes les énergies se portent sur ces expertises. Celles-ci seront notamment indispensables pour la mise en œuvre du P3A, qui demandera de savoir piloter ce dispositif avec rigueur et d'analyser avec précision les projets qui seront soumis.



**FRÉDÉRIC GUEUDAR DELAHAYE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

« **LES FUTURS ENJEUX VONT NOUS AMENER DE PLUS EN PLUS À JOUER UN RÔLE D'EXPERT ET D'ACCOMPAGNATEUR DES FILIÈRES, SUR TOUS LES PLANS** »

## LES QUATRE PILIERS DU COP

LE COP SE FONDE SUR QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'OFFRE D'ANALYSE ÉCONOMIQUE ET D'EXPERTISE DE L'ÉTABLISSEMENT ;
- RENFORCER LE RÔLE DES CONSEILS SPÉCIALISÉS DANS L'ÉLABORATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES STRATÉGIES DE FILIÈRES ;
- ÊTRE UN OPÉRATEUR EXEMPLAIRE DE L'ÉTAT ET PRIVILÉGIER LA QUALITÉ DES SERVICES ;
- POURSUIVRE LA MODERNISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET AMÉLIORER SON EFFICIENCE.

### FranceAgriMer devient opérateur du PIA

Le gouvernement a décidé de doter ce programme d'une action spécifique en faveur des secteurs agricole et agroalimentaire. Il en a confié la mise en œuvre par décret du 21 novembre à FranceAgriMer, le désignant ainsi comme opérateur du PIA.

### Des procédures innovantes

La modernisation des outils de gestion et la dématérialisation des demandes d'aides ont continué cette année. Trois nouvelles téléprocédures ont été proposées aux bénéficiaires : déclaration des mises en œuvre des bois et plants de vigne ; agrément des établissements scolaires bénéficiaires des programmes « lait dans les écoles » et « fruit à la récré » ; agrément des programmes opérationnels fruits et légumes, demandes de paiement et indicateurs.

### Une forte réactivité face à l'embargo russe

FranceAgriMer a mis en œuvre un plan d'actions pour faire face à l'embargo russe. Outre la recherche de débouchés alternatifs (cf. l'accompagnement des filières à l'international), ce plan regroupe l'analyse des marchés, l'intervention communautaire pour les fruits et légumes, ainsi que pour le beurre et le lait.

### Fin des contrats État-Région :

Les contrats de projet État-Région sont modifiés pour le secteur agricole et deviennent des aides aux actions régionalisées, qui ne comportent plus que des aides à l'expérimentation et à l'assistance technique visant une double performance économique et environnementale des exploitations.

### La certification des bois et plants de vigne

La simplification administrative s'est développée pour la certification avec un service renforcé aux pépiniéristes et une dématérialisation des démarches.

### Le nouveau dispositif d'autorisation de plantations dans le secteur viticole

Après l'intégration du nouveau régime dans l'OCM unique publiée fin 2013, l'année 2014 est consacrée à la mise en place des règlements d'application et la réflexion nationale sur la future gestion du dispositif.



### Un écolabel pour la pêche durable

FranceAgriMer a lancé « pêche durable », un écolabel public qui repose sur une définition complète du développement durable, incluant exigences environnementales, économiques (relatives à la qualité des produits) et sociales (relatives à la sécurité à bord, la formation...).



### L'établissement se mobilise pour l'agro-écologie

En 2014, l'établissement s'est impliqué dans le projet agro-écologique du ministère en tant qu'animateur principal du chantier intitulé « conduire une réflexion sur l'agro-écologie au sein des filières aux niveaux national et régional pour favoriser un contexte d'innovation ».

Ce chantier a démarré en 2014 en engageant une démarche de moyen terme sur les plans stratégiques des filières et de plus court terme sur les dispositifs d'intervention de l'établissement. Au cours de cette première année, l'essentiel de l'animation et de la coordination a visé à une analyse exhaustive du dispositif d'aides nationales dans l'objectif d'une révision s'inscrivant dans une démarche de progrès vers la triple performance économique, environnementale et sociale, lorsque cela s'avérait pertinent.



### Cap sur Expadon 2

Construite en partenariat avec la direction générale de l'Alimentation (DGAL), la plateforme Expadon 2 permettra aux exportateurs et aux services de l'État de gérer les formalités sanitaires et phytosanitaires (SPS) de manière dématérialisée.

### Visio, un nouveau service en ligne interactif

Ce système d'information intégré accessible en ligne automatise la collecte, le traitement et la mise à disposition interne et externe des informations socio-économiques sur les filières agricoles et de la mer. Il permet de centraliser l'ensemble des données socio-économiques pertinentes pour l'analyse économique en vue de leur diffusion. En 2014, la mise en ligne des données s'est poursuivie, permettant désormais de couvrir toutes les filières.

### Les enjeux de la prospective pour la filière horticole

Les professionnels de la filière horticulture se sont mobilisés avec l'appui de l'établissement dans une réflexion prospective à 10 ou 15 ans. Cela a permis de décrire différents futurs possibles, sous forme de scénarios, qui ont été présentés aux acteurs du secteur lors d'un séminaire de restitution qui s'est tenu en septembre 2014. Cet exercice permet une expertise large des problématiques du secteur et vise à préparer l'émergence de stratégies collectives.

### Les systèmes d'information laitiers se modernisent

Les travaux menés par les équipes de FranceAgriMer ont porté en priorité sur la définition et la mise en œuvre d'un système d'information statistique et économique modernisé et adapté aux besoins nouveaux liés à la fin des quotas laitiers au 1<sup>er</sup> avril 2015. L'objectif est d'avoir une connaissance fine de la production et des marchés pour pouvoir réagir rapidement en cas de besoin.

### Pêche: un plan d'actions pour sécuriser la collecte des données

La France a lancé un plan d'actions pour améliorer la qualité globale de la collecte des données sur les filières de la pêche maritime. FranceAgriMer a mis en place en 2014 un programme d'actions spécifiques pour améliorer le suivi de l'exhaustivité et de la qualité des données recueillies pour le champ qu'il couvre.

### Des conférences céréalières stratégiques en Europe

Six conférences-débats ont été organisées en 2014 par le Pôle animation export de FranceAgriMer, à Londres, Rome, Milan, Lisbonne, Madrid et Athènes, auprès de plus de 300 interlocuteurs de ces pays : négociants, courtiers, meuniers, industriels, représentants du secteur de la logistique, etc.



### Les plans d'actions des stratégies de filières

Le travail de réflexion mené sur les stratégies des filières agricoles et agroalimentaires dans un objectif de maintien et d'amélioration de leur compétitivité, commandé par le ministre en charge de l'agriculture à l'automne 2013, a donné lieu à une synthèse présentée au Sénat le 3 juin 2014, à l'occasion du Printemps des territoires. Ces travaux ont été conduits dans le cadre des conseils spécialisés, mobilisant fortement les experts de l'établissement.

### La filière lait se prépare à la sortie des quotas

Les travaux du conseil spécialisé des filières laitières ont été largement orientés par le profond changement

entraîné par la fin des quotas laitiers le 1<sup>er</sup> avril 2015.

La stratégie des filières laitières, précisée en 2014, tire les conséquences de la fin de la régulation du marché européen par l'offre (suivi fin de l'offre et de la demande, concurrence accrue, renforcement de la compétitivité, ouverture des marchés...).

### La filière céréales signe un plan protéine

L'une des actions du plan 2015/2017 de la filière vise à augmenter d'un point en moyenne la teneur en protéines des blés tendres français, via la mise en œuvre d'un « Plan protéine ». L'effritement constaté ces dernières années de la teneur en protéines des blés tendres français est une menace contre laquelle la filière a décidé d'agir. Ce plan intègre

l'extension de l'accord interprofessionnel relatif à la prise en compte du critère protéines des blés tendres dans les relations contractuelles au sein de la filière, par arrêté interministériel du 5 juin 2014.

### Les comités SPS soutiennent les actions en faveur de l'exportation

209 couples pays-produits font actuellement l'objet de négociations internationales destinées à faciliter l'accès aux marchés des pays tiers. Elles sont priorisées au sein des comités export sanitaire et phytosanitaire (SPS) qui regroupent les services de l'État, les professionnels et FranceAgriMer. Au total, 32 nouveaux marchés d'exportation ont pu être ouverts aux produits français en 2014.

# L'ÉTABLISSEMENT EST DOTÉ D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE CONSEILS SPÉCIALISÉS PAR FILIÈRE

L'établissement est dirigé par un directeur général nommé par décret.

Le conseil d'administration comprend, d'une part, des représentants du Parlement, des administrations et établissements publics de l'État, et des consommateurs, ainsi que, le cas échéant, au plus deux personnalités choisies en raison de leurs compétences, d'autre part, en majorité, des représentants de la production, de la transformation et de la commercialisation et des représentants des salariés des filières.

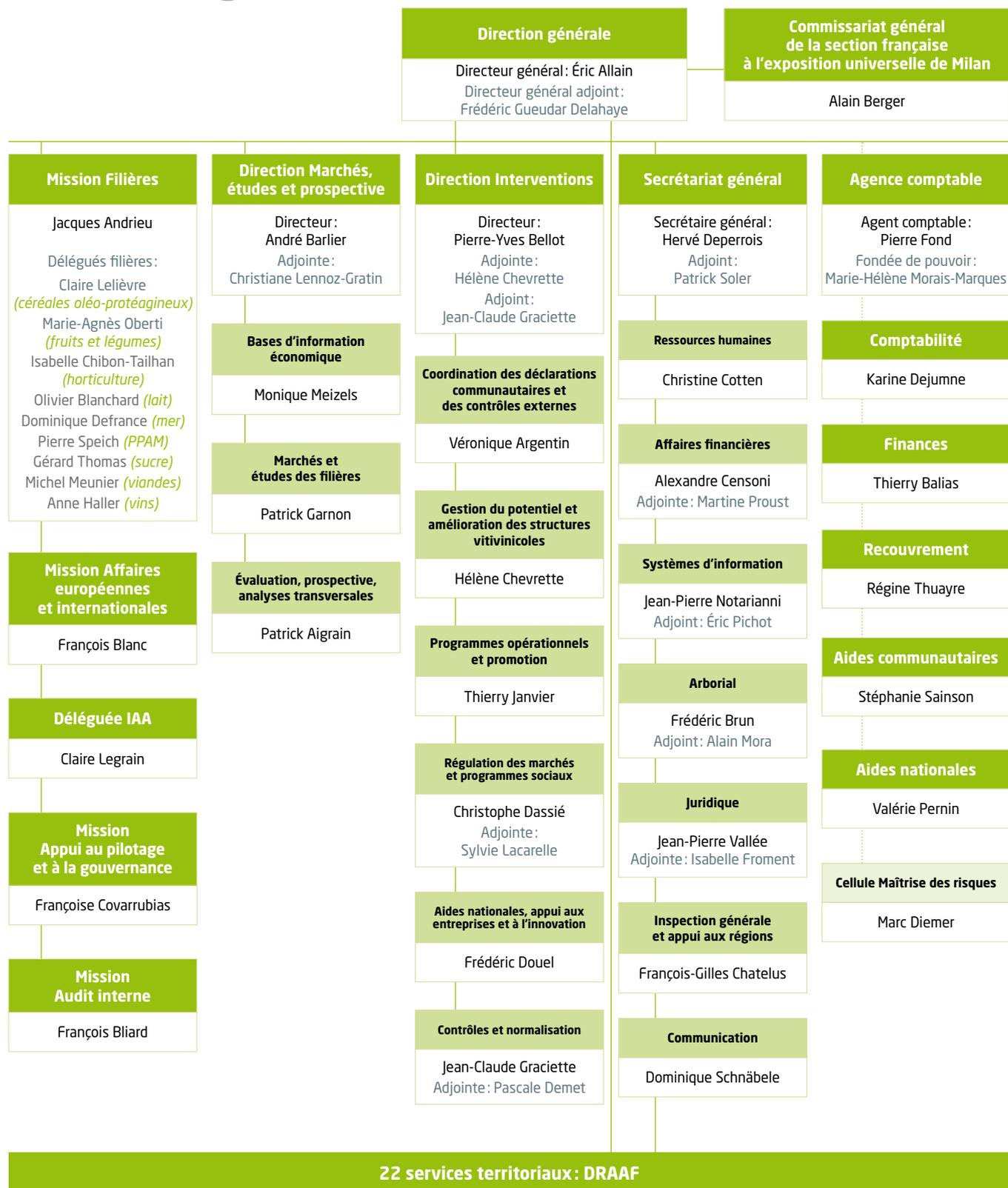
Les conseils spécialisés sont composés en majorité de représentants de la production, de la transformation et de la commercialisation. Les Pouvoirs publics, les salariés de la filière et les consommateurs y sont également représentés. Le président du conseil d'administration est nommé par décret, sur proposition du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et des conseils spécialisés sont nommés par arrêté des ministres chargés de l'agriculture et de la pêche.

- **Le conseil d'administration** est compétent pour l'examen des questions d'intérêt commun à l'ensemble de l'établissement, notamment en matière budgétaire, ainsi que pour la définition des orientations stratégiques dans le domaine de compétence de l'établissement.

- **Les onze conseils spécialisés** se réunissent régulièrement tout au long de l'année. Rassemblant représentants professionnels et Pouvoirs publics, ils constituent des lieux d'échange et de dialogue pour les filières : céréales, oléo-protéagineux, sucre, ruminants et équidés (viandes rouges), élevage hors-sol (viandes blanches), lait, vin, fruits et légumes, horticulture, produits de la mer et de l'aquaculture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Ils ont un rôle d'orientation stratégique et formulent des avis.



## FranceAgriMer



---

2014,  
**UNE ANNÉE D'ÉVOLUTION**  
POUR FRANCEAGRIMER





# FRANCEAGRIMER, UN ÉTABLISSEMENT EN MOUVEMENT

2014 A ÉTÉ ENCORE UNE ANNÉE D'ÉVOLUTION ET DE MOBILISATION POUR FRANCEAGRIMER. L'ÉTABLISSEMENT A IMPULSÉ DES CHANGEMENTS DANS LA GOUVERNANCE. PARALLÈLEMENT, LES CONSEILS SPÉCIALISÉS ONT TRAVAILLÉ SUR LES PLANS OPÉRATIONNELS DANS LA CONTINUITÉ DE LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE ENGAGÉE SUR LES FILIÈRES À L'HORIZON 2025.

FranceAgriMer a conduit, depuis sa création en 2009, un important travail de modernisation et d'homogénéisation des process et des outils, qui a permis de forger une identité commune.

En 2014, l'établissement a présenté son projet de Contrat d'objectifs et de performance au conseil d'administration, qui l'a validé en décembre.

FranceAgriMer a également souhaité initier une nouvelle phase de son évolution, en impulsant des changements dans son organigramme.

## **RÉORGANISER POUR GAGNER EN EFFICACITÉ ET EN TRANSPARENCE**

Initiée fin 2013, et officialisée par une décision publiée au Bulletin officiel du ministère en charge de l'agriculture le 13 février 2014, la réorganisation de FranceAgriMer répond à trois objectifs visant à adapter l'organisation interne aux orientations retenues dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance : renforcer la lisibilité de l'établissement, la transversalité et la collégialité ; mieux valoriser ses métiers ; affirmer davantage le caractère stratégique de l'action de FranceAgriMer auprès des filières. Outre une équipe dirigeante resserrée, la direction Interventions, anciennement Gestion des aides, voit les plus grands changements pour assurer une plus grande cohérence dans le suivi de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des filières agricoles et agroalimentaires. Elle regroupe désormais toutes les missions de gestion des aides et d'interventions, gérant ainsi des dispositifs précédemment rattachés à la direction Filières et international (notamment relatifs à l'innovation et la qualité, aux entreprises et marchés), qui disparaît au profit de deux missions rattachées directement auprès du directeur général : la mission Filières et la mission Affaires européennes et internationales, marquant ainsi l'importance des actions d'animation conduites au bénéfice des opérateurs.

De même, la nomination d'une déléguée chargée des IAA (industries agroalimentaires et agro-industrie) renforce la visibilité de l'établissement et de son expertise dans ce domaine.

# L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES ET LA CONCERTATION

L'ÉTABLISSEMENT MET EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES DE RÉGULATION DES MARCHÉS, RÉALISE UNE VEILLE ÉCONOMIQUE QUI SOUTIEN L'EFFICACITÉ DES FILIÈRES ET FAVORISE LEUR ORGANISATION. S'APPUYANT SUR UN DIALOGUE CONSTANT AVEC LES FILIÈRES, FRANCEAGRIMER EST UN LIEU D'ÉCHANGES PRIVILÉGIÉS ENTRE CES DERNIÈRES ET LES POUVOIRS PUBLICS, ET UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE DE CONCERTATION ET D'ARBITRAGE.



## METTRE EN ŒUVRE LA CONCERTATION

### La mission Filières

En 2014, dans le cadre de sa réorganisation, FranceAgriMer a rassemblé, sous forme d'une nouvelle mission Filières, les équipes en charge du pilotage et de l'animation de la concertation avec les partenaires professionnels. L'objectif est d'identifier clairement cette mission auprès de la direction générale, de fluidifier le dialogue interne et de dynamiser cette concertation dans un contexte de changement. Il s'agit également de capitaliser les expériences entre secteurs, et de faciliter le dialogue entre les filières. Parallèlement, l'important travail de réflexion sur les stratégies des filières en vue de l'amélioration de leur compétitivité face aux nouveaux enjeux a été présenté au ministre en charge de l'agriculture, Stéphane Le Foll, à l'occasion du « Printemps des territoires ». Ce travail a été débattu avec lui et valorisé auprès des partenaires. Il a également permis de fournir un éclairage aux collectivités régionales sur les apports de FranceAgriMer à leur endroit et de présenter les orientations des filières agricoles et agroalimentaires, afin de favoriser l'articulation des orientations publiques aux différentes échelles.

### Formalisation des plans d'actions opérationnels par filière

Le travail sur les stratégies de filières, identifiant par secteur les enjeux, les opportunités et les nouveaux cadres auxquels elles doivent faire face est issu des réflexions et des débats menés au sein des 11 conseils spécialisés et des comités qui en relèvent.

Au-delà de la formalisation de ces stratégies, l'exercice prend sens à travers sa déclinaison en actions concrètes, identifiées et cadencées. Ce travail a été engagé dès juin 2014 et finalisé au cours du second semestre de l'année, au sein de chaque conseil spécialisé. L'objectif est d'acter un plan d'actions par filière, identifiant les objectifs stratégiques et opérationnels, les échéances et les acteurs porteurs et impliqués, ainsi que des indicateurs de résultat, ceci sur l'horizon de trois années à venir, jusqu'en 2017. Au-delà, la réflexion a également été engagée sur des orientations génériques, pluri-filières et horizontales, pour lesquelles les équipes de l'établissement sont engagées, que ce soit en termes d'appui à l'exportation, d'amélioration de la triple performance économique, environnementale et sociale des filières, ou en direction de nouveaux travaux qui s'avèrent très impactants pour les opérateurs, tels que la problématique de la logistique.

### Une conjoncture difficile pour les filières agricoles et agroalimentaires en 2014 : la réactivité de FranceAgriMer

2014 a été une année compliquée pour nombre de produits agricoles et agroalimentaires. Au-delà des difficultés structurelles que connaissent certaines filières en mutation, les conditions météorologiques exceptionnelles, avec une forte pluviométrie estivale, ont posé des problèmes spécifiques pour les grandes cultures.

Pour les céréales, par exemple, la récolte française de 2014 s'est avérée très atypique, avec des caractéristiques techniques qui posaient des difficultés aux clients français, mais surtout étrangers, et donc un risque élevé sur les marchés à l'exportation. Un suivi précis de la campagne effectué au sein du conseil spécialisé, avec la mise en place d'un comité de suivi *ad hoc*, et une concertation accrue avec l'interprofession et les partenaires ont permis aux opérateurs de piloter au plus près la gestion de la récolte.

L'embargo russe, imposé au mois d'août, a aussi fortement perturbé de nombreux

marchés des États membres de l'Union européenne.

Suite aux différends liés à la crise ukrainienne, la Russie a en effet décidé d'imposer, le 7 août, un embargo sur la majorité des produits agricoles et agroalimentaires importés d'Europe. Ceci a entraîné la fermeture de l'accès au marché russe qui constituait un débouché très important pour l'équilibre de certaines filières.

Des solutions devaient être trouvées à cette crise : dans le cas des fruits et légumes par exemple, il a été nécessaire d'identifier les difficultés engendrées, ponctuellement et potentiellement en raison des effets indirects induits chez nos partenaires européens. Il a ensuite fallu envisager, avec les filières et les Pouvoirs publics, les possibilités de faire face à ces difficultés, notamment par la mise en œuvre des actions décidées au plan communautaire en termes de retrait du marché de certains produits. Dès le mois d'août, dans le cadre de groupes de travail dédiés, FranceAgriMer a participé, avec ses partenaires, à l'analyse des échanges commerciaux, à l'examen des débouchés alternatifs et aux modalités de dégageant de marché.

Sur l'ensemble de ces questions, l'établissement a fait, avec succès, la démonstration de sa réactivité en mobilisant immédiatement l'ensemble de ses équipes.

### Vers des outils budgétaires innovants

2014 est également l'année de préparation de la modification des interventions mises en œuvre par l'établissement en faveur des filières. La construction du cadre de mise en place du programme pour les investissements d'avenir (PIA) dans le secteur agroalimentaire, dont FranceAgriMer est désormais opérateur, a nécessité une concertation renforcée au cours du deuxième semestre 2014, avec la nécessaire préparation des filières et des opérateurs à des outils innovants. Avec un programme de 120 millions d'euros sur trois ans et des modalités d'intervention à construire, ce sont, *in fine*, de nouvelles capacités d'interventions qui sont proposées, destinées à favoriser innovation, investissements et compétitivité au sein des filières, en ligne avec leurs orientations stratégiques. Les aides financières à l'expérimentation et l'appui technique ont également été renouvelées, grâce à un financement accru provenant du compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CASDAR). Là aussi, les travaux engagés pour projeter les filières dans l'avenir sont capitalisés pour permettre la mise en place de cadres de travail pluriannuels et pour mieux structurer les priorités.

### ACCOMPAGNER LES FILIÈRES : LA GESTION DES DISPOSITIFS

#### La direction des interventions

L'amplitude des changements intervenus à la direction Interventions a nécessité une refonte complète de son organisation. À présent composée de 310 agents (au lieu de 220), elle œuvre chaque jour au service de l'accompagnement des filières.

Près de 600 millions d'euros d'aides communautaires et nationales ont été versés en 2014, représentant une cinquantaine de dispositifs différents.



## CRÉDITS CONSACRÉS AUX DISPOSITIFS D'AIDES COMMUNAUTAIRES ET NATIONAUX EN 2014 (en euros)

MESURES	FONDS COMMUNAUTAIRES	FONDS NATIONAUX	TOTAL VERSÉ
<b>OCM Fruits et légumes</b>	100 550 029	57 908	100 607 937
<b>OCM Viticole</b>	273 546 896		273 546 896
<b>dont</b> > Restructuration et reconversion des vignobles	98 072 175		98 072 175
> Investissement vitivinicole	103 754 084		103 754 084
> Gestion des excédents et sous produits	28 568 461		28 568 461
> Promotion	43 152 176		43 152 176
<b>OCM Pêche, FEP, POSEIDOM, ARIPA</b>	5 747 743	4 800 173	10 547 916
<b>Promotion (hors OCM viticole)</b>	6 780 300	23 818 969	30 599 269
<b>Régulation des marchés</b>	628 252		628 252
<b>dont</b> > restitutions aux exportations (solde campagnes antérieures)	125 678		125 678
> Intervention, stockage public et privé	502 575		502 575
<b>Programmes sociaux</b>	11 764 445	44 067 397	55 831 841
<b>dont</b> > Aides aux plus démunis		43 653 291	43 653 291
> Lait scolaire et Fruits à la récré	11 794 301	414 106	12 208 407
<b>Aides aux exploitations et expérimentation</b>	3 017 212	92 524 000	95 541 212
<b>dont</b> > Aides aux exploitations et aux filières		73 202 396	73 202 396
> Crises		9 107 798	9 107 798
> Expérimentation		8 562 944	8 562 944
> Programme apicole	3 017 212	1 650 862	4 668 074
<b>Entreprises et filières</b>		37 822 335	37 822 335
<b>Normalisation</b>		278 366	278 366
<b>Huile d'olive</b>	551 782	61 938	613 720
<b>Total versé</b>	<b>402 586 659</b>	<b>203 431 086</b>	<b>606 017 745</b>



### Une nouvelle programmation des aides pour la filière vitivinicole

Concernant la filière viticole, les équipes de FranceAgriMer ont lancé la nouvelle programmation 2014-2018 des aides de l'Organisation commune des marchés vitivinicoles en retenant quatre mesures : l'aide aux prestations viniques, l'aide à la restructuration du vignoble, l'investissement dans les entreprises vinicoles et la promotion.

### Des dispositifs d'aides articulés avec ceux des régions

Du fait de la nouvelle étape de la décentralisation qui fait maintenant des régions les autorités de gestion du FEADER, FranceAgriMer s'est attaché à articuler les dispositifs d'aides qui pouvaient constituer la contrepartie nationale des aides communautaires programmées par les régions. Il en a été ainsi des aides à la rénovation des vergers et les aides à la construction ou à l'aménagement des serres maraîchères et horticoles dans les régions qui ont décidé de soutenir ces secteurs d'activité.

### Des mesures de crise plus fréquentes

Après une période d'étiage en 2012 et 2013, les situations de crise se sont multipliées. Des épisodes météorologiques particulièrement violents, les répercussions des mesures d'embargo décidées par la Russie, les crises sanitaires auxquelles les productions conchylicoles et l'apiculture se trouvent confrontées, ainsi que des difficultés conjoncturelles sur certains marchés ont conduit FranceAgriMer à intervenir avec ses moyens propres, ou à s'inscrire dans le cadre de dispositifs de régulation des marchés décidés au niveau communautaire. Le Fonds d'allègement des charges (FAC) a ainsi été mobilisé à six reprises, des prêts de trésorerie accordés à cinq reprises. Une mesure de retrait du marché a été mise en œuvre durant l'été dans le secteur des fruits et légumes. Elle s'est poursuivie durant les mois suivants et une aide au stockage privé de produits laitiers a été décidée en septembre.

### Mieux accompagner les plus démunis

Autre nouveauté 2014 : le changement de source budgétaire utilisée pour le programme d'aide aux plus démunis. Le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) a laissé la place au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), un nouveau fonds spécifique qui permet d'assurer l'approvisionnement des associations caritatives et la distribution de denrées aux plus démunis. Durant les années où l'intervention publique était conséquente, la remise sur les marchés des stocks de produits agricoles ainsi constitués (lait, beurre, céréales) permettait de financer ce programme d'aide aux plus démunis. Aujourd'hui, ce fonds constitue une ressource budgétaire directe, ne nécessitant pas de procéder à ces opérations d'échanges.

### Vers des relations dématérialisées avec les bénéficiaires d'aides

En 2014, la modernisation des outils de gestion et la dématérialisation des demandes d'aides s'est poursuivie. Trois nouvelles téléprocédures dédiées ont été mises à la disposition des bénéficiaires pour leur permettre de saisir leur demande et transmettre les pièces justificatives : déclaration des mises en œuvre des bois et plants de vigne ; agrément des établissements scolaires bénéficiaires des programmes « lait dans les écoles » et « fruit à la récré » ; agrément des programmes opérationnels fruits et légumes / demandes de paiement et indicateurs.

Ces nouveaux outils contribuent à l'amélioration de la qualité de service et à la fluidité des échanges avec les usagers.

### Des aides qui font l'objet de contrôles

Le versement de ces aides suppose le contrôle de leur mise en œuvre. Les taux de contrôle des entreprises bénéficiaires se situent entre 5 et 10% pour la plupart des dispositifs mais la réglementation communautaire peut prescrire des taux plus élevés, voire un contrôle systématique pour certaines mesures. C'est ainsi le cas de l'investissement ou de la restructuration viticole qui nécessite trois contrôles successifs de l'ensemble des parcelles. Ces contrôles peuvent également consister en des contrôles qualité dans le cas des réglementations de normalisation que l'établissement est en charge d'appliquer. Au total cette année, la direction des Interventions a ainsi procédé à un peu plus de 30 000 contrôles.

### ACCOMPAGNER LES FILIÈRES À L'INTERNATIONAL

Aider les opérateurs français à mieux exporter leurs produits et renforcer les liens avec les partenaires de la France en Europe et dans le monde par la coopération, c'est le double objectif de la mission des Affaires européennes et internationales (MAEI) de FranceAgriMer. Pour faciliter l'accès des produits agricoles et agroalimentaires français aux marchés internationaux, l'unité d'Appui aux exportateurs (UAEXP) de FranceAgriMer,

en partenariat avec la direction générale de l'Alimentation (DGAL), a obtenu en 2014 l'ouverture de 32 nouveaux marchés d'exportation aux produits français (soit 15,3% des dossiers en cours de négociation) : plants de pommes de terre vers Cuba et le Honduras ; pommes vers Taïwan et l'Indonésie ; semences ovines et caprines vers le Chili ; viande de volaille, de porc et la charcuterie vers Taïwan ; les huîtres vers Hong-Kong, etc. Dans ce but, 33 missions d'inspection sanitaire et phytosanitaire ont été accueillies en France. Des formations ont été conduites pour mieux préparer les exportateurs et les services de l'État à l'accueil de ces missions d'inspection (deux

sessions, à Paris et à Bordeaux), au respect de la réglementation sanitaire américaine sur les viandes, ou pour l'enregistrement des produits laitiers au Brésil. Un effort particulier a été conduit à destination des pays d'Asie, notamment de la Chine, avec comme objectif la levée des embargos pour cause d'encéphalopathie spongiforme bovine. D'autres pays et régions ont été concernés par cet effort, comme les États-Unis, le Moyen-Orient et la Russie. Ce pays a particulièrement mobilisé l'établissement, à la suite de l'embargo annoncé le 7 août. Un groupe de travail s'est aussitôt mis en place, associant les filières professionnelles et les ministères chargés de l'agriculture,

Statut	Pays / Produit	Code-certificat	Date d'envoi	Etat du certificat transmis	IP Certificat
✓	CHINE / Viandes/viandes animales et produits d'origine animale/viandes et produits carnés/viandes fraîches d'espèces domestiques/volailes	055	06/03/2013 16:30:48	Transmis	001
✓	CHINE / Viandes/viandes animales et produits d'origine animale/viandes et produits carnés/viandes fraîches d'espèces domestiques/volailes	055	06/03/2013 16:47:16	Transmis	001
✓	CHINE / Viandes/viandes animales et produits d'origine animale/viandes et produits carnés/viandes fraîches d'espèces domestiques/volailes	055	06/03/2013 16:43:39	Modifié	001, 002, 003

## EXPADON 2 : DE NOUVEAUX SERVICES AUX USAGERS

LES TRAVAUX SUR LA PLATEFORME EXPADON 2, VISANT À PERMETTRE AUX EXPORTATEURS ET AUX SERVICES DE L'ÉTAT DE GÉRER LES FORMALITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS) DE MANIÈRE DÉMATÉRIALISÉE, SE SONT POURSUIVIS EN 2014, EN PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION. LE MODULE DE GESTION DÉMATÉRIALISÉE POUR L'AGRÈMENT DES ÉTABLISSEMENTS EXPORTATEURS DEVRAIT ÊTRE MIS EN SERVICE FIN 2015. LA DÉLIVRANCE ÉLECTRONIQUE DES CERTIFICATS SPS DEVRAIT ÊTRE EN PLACE EN 2016.

## L'ÉTABLISSEMENT

de l'économie et des affaires étrangères, pour rechercher des marchés alternatifs. Les négociations dont la conclusion pouvait permettre l'exportation de produits directement impactés par l'embargo russe ont été identifiées. L'objectif est d'accélérer ces négociations afin de développer des débouchés pour ces produits, en accentuant les démarches administratives, mais aussi politiques, à destination des pays importateurs concernés (reprise des importations de pommes en Tunisie, par exemple).

### Informer sur les produits français et leur qualité

Outre les actions professionnelles financées par FranceAgriMer, la MAEI a organisé une dizaine d'opérations d'animation export visant à mettre en avant la qualité (notamment sanitaire) de l'offre française : secteur bovin à Cournon et à Vérone ; plants de pommes de terre à

Bologne et à Alger ; la première opération multi-filières, associant les secteurs porcin, fruits et légumes et foie gras, a été organisée à Taïwan en décembre 2014 pour présenter les qualités des produits français, mais aussi conforter (porc, volaille, fruits et légumes), obtenir (foie gras) ou préparer (viande bovine) l'ouverture de marché pour ces produits.

En matière de coopération, l'unité Stratégie et coopération européenne et internationale (USCEI) a reçu 20 délégations pour des rencontres ou des sessions de formation. Des missions d'experts ont été organisées à l'étranger, notamment en Algérie, en Croatie ou au Liban. Au total, cette activité a mobilisé près de 60 experts. Les pays de la Méditerranée sont les principaux partenaires de l'établissement : 31 % de ces actions ont bénéficié à la Turquie, 18 % au Maroc, 18 % à l'Algérie. Les actions de coopération s'étendent

toutefois à des zones où des enjeux apparaissent, comme en Azerbaïdjan, avec un projet de coopération dans le secteur viticole.

### Répondre aux défis de l'exportation

209 couples pays-produits font actuellement l'objet de négociations internationales, priorisées au sein du comité export sanitaire et phytosanitaire (SPS), qui regroupe les services de l'État (notamment la DGAL), les professionnels et FranceAgriMer. Aux cinq sections de ce comité est venue s'ajouter, depuis 2013, une sixième section qui vise, avec la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) et la direction générale du Trésor, à traiter et à lever les obstacles techniques au commerce (OTC), une barrière non tarifaire utilisée de plus en plus fréquemment à titre d'outil protectionniste.



## L'ASIE, UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE QUI SE CONFIRME

LES TRAVAUX DU COMITÉ ASIE, VISANT À PERMETTRE AUX PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES FRANÇAIS DE GAGNER DES PARTS DE MARCHÉ SUR DES PAYS À FORTE CROISSANCE COMME LA CHINE, HONG-KONG, TAÏWAN, LE JAPON ET LA CORÉE, AVAIENT ABOUTI À UN RAPPORT DE 35 RECOMMANDATIONS. TOUTES LES ACTIONS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE FRANCEAGRIMER ONT ÉTÉ MISES EN PLACE. LA MISE EN ŒUVRE DE PLUSIEURS RECOMMANDATIONS, TANT PAR LES PROFESSIONNELS QUE PAR L'ADMINISTRATION, S'EST POURSUIVIE EN 2014. PLUSIEURS ACTIONS, NOTAMMENT L'OUVERTURE D'UNE STATION ANIMALIÈRE À L'EXPORT À L'AÉROPORT DE ROISSY-CHARLES DE GAULLE, AINSI QUE L'ÉLABORATION D'UN PARCOURS À L'EXPORT POUR LES ENTREPRISES SOUS L'ÉGIDE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES (ANIA), ONT PROGRESSÉ ET DEVRAIENT ABOUTIR EN 2015.

# L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

L'ÉTABLISSEMENT RECUEILLE DES DONNÉES ÉCONOMIQUES QUI SONT TRAITÉES ET ANALYSÉES POUR DIFFUSER DES INFORMATIONS UTILES AUX POUVOIRS PUBLICS ET AUX OPÉRATEURS PROFESSIONNELS DES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE.

## L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET LES ÉTUDES

L'information sur les marchés et les filières constitue l'une des trois missions essentielles de FranceAgriMer. Le champ couvert par cette mission est très large puisqu'il concerne les filières depuis l'amont jusqu'à l'aval (« de la fourche à la fourchette »). FranceAgriMer est ainsi amené à suivre des données de production (surfaces, volumes et coûts), de transformation et d'échanges commerciaux (volumes et prix) et de consommation à tous les stades et pour toutes les filières. Une centaine de personnes du siège de FranceAgriMer participe en direct à la fourniture d'informations de conjoncture et d'analyses économiques de court et de moyen terme. Environ 40 personnes des services territoriaux apportent leur concours à cette mission ainsi qu'une soixantaine dans les services déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture, au sein du Réseau des nouvelles des marchés (RNM).

Pour diffuser ces données et les analyser en interne, ainsi qu'auprès des professionnels, de l'administration et du grand public, FranceAgriMer développe un outil informatique spécifique (programme VISIO) qui modernise le recueil des données, les regroupe dans un entrepôt commun et organise leur diffusion en ligne. FranceAgriMer pilote plusieurs observatoires qui permettent d'éclairer des aspects spécifiques des filières ou des approches transverses : répartition de la valeur dans la chaîne agroalimentaire, emplois industriels, valorisation non alimentaire de la biomasse, produits sous signe de qualité...

L'établissement mobilise annuellement plus de 6 millions d'euros pour réaliser un programme d'études économiques en partie cofinancé avec les organisations professionnelles (interprofessions, instituts techniques, syndicats...) ou avec d'autres structures publiques.

Dans le secteur de la pêche maritime, en réponse aux recommandations de plusieurs audits européens, la France a lancé un

plan d'actions pour améliorer la qualité des données. FranceAgriMer, qui est en charge de la saisie des données de captures des petits navires et de la collecte et du traitement des données sur la première commercialisation, a mis en place en 2014 un programme d'actions pour améliorer l'exhaustivité et la qualité des données recueillies.

## LE PROGRAMME ANNUEL D'ÉTUDES

LE PROGRAMME D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET D'ÉTUDES DE FRANCEAGRIMER REGROUPE DEUX GRANDS TYPES D'OPÉRATIONS, L'ACQUISITION D'INFORMATIONS D'UNE PART, ET LA CONDUITE D'ÉTUDES, D'AUTRE PART.

L'ACQUISITION D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LES FILIÈRES CORRESPOND À DES PROCÉDURES LE PLUS SOUVENT RÉCURRENTES QUI PEUVENT CONCERNER :

- LA RÉALISATION D'ENQUÊTES ANNUELLES RÉGULIÈRES ;
- L'ORGANISATION ET/OU LE FINANCEMENT D'UN SYSTÈME DE COTATIONS DES PRODUITS SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS ;
- L'ACQUISITION DE DONNÉES, SUR LES PRODUCTIONS, LES ÉCHANGES, LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION ;
- LES OBSERVATOIRES MICROÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS ;
- LES VEILLES CONCURRENTIELLES QUI CONCERNENT EN PARTICULIER LES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

LES ÉTUDES ÉCONOMIQUES PROPREMENT DITES VISENT, QUANT À ELLES, À ACCROÎTRE PONCTUELLEMENT LES CONNAISSANCES SUR UN SUJET JUGÉ IMPORTANT OU URGENT. UNE PARTIE EST RÉALISÉE EN INTERNE PAR LES ÉQUIPES DE FRANCEAGRIMER, MAIS LA MAJORITÉ EST PARTIELLEMENT EXTERNALISÉE. EN 2014, LE PROGRAMME ANNUEL VALIDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTAIT 192 OPÉRATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 6,4 MILLIONS D'EUROS, DONT PLUS DE 65 % ONT CONCERNÉ L'ACQUISITION D'INFORMATIONS ; LES ÉTUDES *STRICTO SENSU* NE REPRÉSENTENT QUE 35 % DES DÉPENSES.

LA PLUPART DES PROJETS RELÈVENT D'APPROCHES ORIENTÉES « FILIÈRES » ; 22 PROJETS CONCERNENT DES APPROCHES « TRANSVERSALES », DONT UN PEU PLUS D'UN QUART SUR LES « VALORISATIONS NON ALIMENTAIRES ».

Les équipes de FranceAgriMer valorisent les données produites en interne ou obtenues auprès de sources externes. L'établissement de bilans de campagne prévisionnels «ressources-emplois» sur les grains constitue un exemple de cette valorisation.

### LES TRAVAUX ET ÉTUDES D'INTÉRÊT COMMUN À PLUSIEURS FILIÈRES AGRICOLES

Les analyses multi-filières visent à mettre en lumière les convergences et les différences entre certaines filières. Ces approches comparatives combinent les démarches transversales et la prise en compte des spécificités sectorielles, ce qui permet souvent de porter un éclairage utile sur les perspectives de développement des filières.

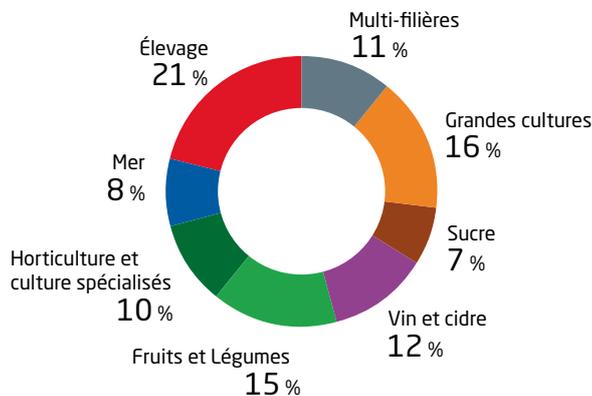
Les analyses transversales cherchent à éclairer les questions communes à l'ensemble des filières, ou à plusieurs d'entre elles : développement des agro-carburants, évolution des attitudes et des opinions des consommateurs à l'égard de leur alimentation, phénomènes de substitution à la consommation entre familles de produits...

Ces approches portent aussi sur des méthodes particulières comme la prospective ou l'évaluation.

2014 a notamment vu se terminer les exercices de prospective sectorielle macroéconomique dans les secteurs des semences de blé tendre et de l'horticulture ornementale. Une évaluation des mesures d'aides publiques à la rénovation du verger a également été conduite. Ces approches ont aussi permis d'élargir la veille concurrentielle internationale au secteur du lait de vache, de poursuivre le développement de l'observatoire de la biomasse et de conduire une étude sur les gisements issus des sous-produits des IAA.



Répartition des études par filière



## UN OBSERVATOIRE QUI EST DEvenu UNE RÉFÉRENCE

EN QUATRE ANS DE FONCTIONNEMENT, L'OBSERVATOIRE DE LA FORMATION DES PRIX ET DES MARGES DES PRODUITS ALIMENTAIRES (OFPA) A PRODUIT RÉGULIÈREMENT UN GRAND NOMBRE DE RÉFÉRENCES CHIFFRÉES PERMETTANT DE QUANTIFIER UNE RÉALITÉ PARFOIS OUBLIÉE : LES DIFFÉRENCES ENTRE LES PRIX AUX DIFFÉRENTS STADES SONT D'ABORD CONSTITUÉES PAR LES COÛTS SUPPORTÉS PAR LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE, ET NON PAR LEURS BÉNÉFICES. AINSI LES TAUX MOYENS DE MARGE NETTE (RÉSULTAT AVANT IMPÔT) SUR CHIFFRE D'AFFAIRES SONT DE L'ORDRE DE 2 % DANS LES RAYONS ALIMENTAIRES FRAIS DE LA GRANDE DISTRIBUTION (AVEC UNE FORTE PÉRÉQUATION ENTRE RAYONS), DE 1 % DANS LES INDUSTRIES DES VIANDES DE BOUCHERIE, CERTAINES ANNÉES AU MIEUX DE L'ORDRE DE 5 % DANS QUELQUES SECTEURS DE LA TRANSFORMATION LAITIÈRE.

L'OBSERVATOIRE A ÉGALEMENT ÉTÉ ANIMATEUR DU DÉBAT INTERPROFESSIONNEL SUR LES INDICATEURS UTILES POUR LA NÉGOCIATION DES TARIFS DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES DANS UN CONTEXTE DE VOLATILITÉ (ACTION 32 DU CONTRAT DE FILIÈRE ET ARTICLE L441-8 DU CODE DE COMMERCE).

ENFIN, L'ANNÉE 2014 EST MARQUÉE PAR UNE BAISSÉ DES PRIX DE NOMBREUX PRODUITS AGRICOLES QUI A PERMIS GÉNÉRALEMENT UNE AMÉLIORATION DES MARGES DE L'AVAL INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, TOUT EN MAINTENANT UNE RELATIVE STABILITÉ DES PRIX À LA CONSOMMATION.

DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE MOROSE POUR LA CONSOMMATION, DE CONCURRENCE ENTRE ENSEIGNES ET DE TENSIONS SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE ET DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES, LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE SONT AU CŒUR DES DÉBATS PORTANT SUR LA PRISE EN COMPTE DES VARIATIONS DE PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET SUR LA FORMATION DES PRIX À CHAQUE STADE DES FILIÈRES. CES INFORMATIONS SONT NOTAMMENT IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE, PRENANT EN COMPTE L'ÉVOLUTION DU COÛT DE L'ALIMENTATION ANIMALE.

### LA VALORISATION DES INFORMATIONS PRODUITES

Les données produites et/ou traitées par l'établissement sont pour une grande partie diffusées sous forme agrégée, accessible en ligne (<https://visionet.franceagrimer.fr>). FranceAgriMer dispose, depuis septembre 2013, d'un service « open data » qui s'est enrichi de mois en mois, avec notamment en 2014 la mise à disposition des cotations céréales, vins et lait, et d'un module de consultation et téléchargement de données en ligne sur le commerce extérieur.

Les équipes de FranceAgriMer analysent ces données et produisent en continu un suivi de la conjoncture de toutes les filières. Cela se matérialise, d'une part, dans une importante collection de publications récurrentes mises à disposition du public sur le site internet de FranceAgriMer et, d'autre part, par des présentations dans les différents conseils spécialisés de l'établissement ainsi que diverses instances professionnelles. Plus de 250 publications ont ainsi été produites



en 2014 et 184 présentations ont été effectuées devant les conseils spécialisés et comités.

Des études portant sur des analyses ponctuelles sur tel ou tel sujet sont également publiées et mises à disposition du public après validation par les conseils spécialisés. Ces études alimentent régulièrement des conférences à l'occasion de manifestations professionnelles (salons, séminaires...). En 2014, 49 études ont fait l'objet d'une publication sur le site

internet et les agents de FranceAgriMer ont assuré 224 présentations à l'extérieur de l'établissement. Une partie de ces présentations se fait au sein de cycles de formation et d'enseignement auprès des établissements spécialisés du secteur. Enfin, les différents observatoires pilotés par FranceAgriMer permettent une valorisation de l'action de l'établissement sur des sujets d'actualité auprès de publics élargis.

# DES FONCTIONS SUPPORTS POUR LES TROIS MÉTIERS DE L'ÉTABLISSEMENT

RESSOURCES HUMAINES, GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE,  
APPUI AU PILOTAGE ET À LA GOUVERNANCE, SYSTÈMES D'INFORMATION...  
SANS CES ACTIVITÉS DITES DE « SUPPORT », LE SAVOIR-FAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT  
NE POURRAIT S'EXPRIMER EFFICACEMENT AU QUOTIDIEN.

En 2014 FranceAgriMer a choisi de renforcer :

- la modernité dans la gestion de son capital humain en développant des initiatives innovantes, comme le télétravail, en anticipant la gestion de ses compétences à moyen terme, en investissant dans la concertation avec les personnels, en promouvant le respect de la santé et de la sécurité au travail ;
- la qualité de sa prestation en adaptant de façon continue son outil informatique, répondant ainsi positivement aux évolutions souhaitées par ses tutelles, notamment en matière budgétaire et comptable ;
- l'appui et la proximité avec ses services territoriaux, en cours de réorganisation.

## DÉVELOPPER LE TÉLÉTRAVAIL

Le comité technique du 24 juin 2014 a validé le lancement d'une phase d'expérimentation d'un nouveau dispositif de télétravail à FranceAgriMer. Un protocole cadre en fixe les principes et les conditions.

Cette expérimentation, qui se fera à raison d'un jour de télétravail par semaine, durera six mois. Elle comprend plusieurs volets. D'abord, une expérimentation sur un service du siège afin d'évaluer les problématiques d'organisation du travail sur une entité comportant plusieurs télétravailleurs. Le service des Ressources humaines (SRH) a été ainsi désigné comme service « pilote ».

Ce service testera par ailleurs un nouvel aménagement des espaces de travail, en lien avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au travail (CHSCT). Par ailleurs, 49 agents du siège (hors SRH) se sont portés volontaires et commenceront l'expérimentation début 2015.

## UNE PROXIMITÉ AVEC LES SERVICES TERRITORIAUX

EN 2014, L'INSPECTION GÉNÉRALE A LARGEMENT CONTRIBUÉ À L'AMÉLIORATION DU DIALOGUE SOCIAL AVEC LES AGENTS DES SERVICES TERRITORIAUX, GRÂCE À UN TRAVAIL DE FOND GUIDÉ PAR LE PLAN D' ACTIONS DÉCIDÉ EN COMITÉ TECHNIQUE (CT) DE DÉCEMBRE 2013. DES ACTIONS CONCRÈTES ONT AINSI ÉTÉ MISES EN ŒUVRE : GÉNÉRALISATION DES MOYENS D'ACCÈS DISTANTS POUR LES AGENTS ITINÉRANTS, NORMALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS, IMPLICATION DU MANAGEMENT DES DRAAF... LES MISSIONS TRADITIONNELLES D'APPUI À NOS SERVICES TERRITORIAUX SONT RESTÉES IMPORTANTES EN 2014 :

- L'ORGANISATION DE 14 RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES AVEC LES DIRECTEURS DES DRAAF, LES CHEFS DES SERVICES EN RÉGIONS, LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES DRAAF ;
- LA PRÉPARATION ET LA TENUE DES 22 DIALOGUES DE GESTION ET DES NOTIFICATIONS EN DÉCOULANT ;
- LA RÉVISION DES 22 EFFECTIFS CIBLES EN FONCTION DU MODÈLE D'ÉVALUATION DES CHARGES ;
- LA PRÉPARATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE 11 DIALOGUES OBJECTIFS-PERFORMANCE ENTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LES DIRECTIONS DES DRAAF ;
- LA RÉALISATION DE 28 VISITES SUR PLACE PAR LES INSPECTEURS GÉNÉRAUX, DONT 24 AUPRÈS DES SERVICES TERRITORIAUX ET 4 AUPRÈS DES DÉLÉGATIONS NATIONALES ;
- LA RÉACTIVATION DU RÉSEAU DE CORRESPONDANTS « PRÉVISIONS DE RÉCOLTE ET SITUATION DU VIGNOBLE » POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION MARCHÉS, ÉTUDES ET PROSPECTIVE.



### ORGANISER LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Le 4 décembre 2014, pour la première fois, des élections se sont tenues dans toute la Fonction Publique. Les agents ont voté pour élire leurs représentants pour les questions collectives : organisation de l'établissement, fonctionnement et méthodes de travail, formation professionnelle, protection et santé, amélioration des conditions de travail. Les élections concernaient également les questions individuelles : promotion, mobilité, recours.

Sur les 1 202 agents inscrits sur les listes électorales, 69% ont voté pour élire 10 représentants au comité technique et 7 au CHSCT de l'établissement. FranceAgriMer a également organisé des élections pour ses contractuels et des élections inter-établissements pour le CHSCT du site de l'Arborial ainsi que pour les commissions consultatives paritaires du statut unifié.

### PRÉVOIR L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC)

En 2014, des dialogues de gestion ont été mis en place avec les directions du siège. Tous les ans, en effet, c'est une quarantaine de départs à la retraite qui sont prévus, auxquels viennent se rajouter les mobilités. Il importe donc de les localiser et d'évaluer, lors du dialogue de gestion avec chaque direction, leur impact sur les emplois et les compétences. À cette occasion, les facteurs d'évolutions (réglementaires, technologiques, organisationnels...) qui peuvent avoir une incidence sur les emplois sont également passés en revue. Les compétences clés sont recensées et, lorsqu'elles risquent d'être impactées par des départs, les

directions examinent avec le SRH comment les maintenir (tutorat, redéploiement en termes de métier, parcours de requalification...).

La gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEEC) vise ainsi à réduire les écarts entre les besoins de l'institution et ses ressources humaines disponibles (en effectifs et en compétences) en fonction d'une stratégie définie par la direction générale et des contraintes liées au contexte. Elle s'appuie, dans sa mise en œuvre, sur un ensemble d'informations quantitatives et qualitatives autour des effectifs et des compétences. Le croisement et le partage de ces

informations permettent de formuler des hypothèses de travail et d'envisager des scénarios d'évolution, en se calant au plus près des objectifs calendaires de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Le travail porte sur des périodes de 3 ans, la première s'alignant sur le triennal 2015-2017.

Cette action constitue un accompagnement aux changements à venir et une véritable démarche de prospective sur les métiers. Elle représente également une démarche managériale

impliquant tout l'encadrement, et une base utile pour le dialogue de gestion avec les directions.

### ADAPTER L'ÉTABLISSEMENT AU NOUVEAU CADRE BUDGÉTAIRE

L'année 2014 a été également marquée par le lancement du projet « Gestion budgétaire et comptable publique » (GBCP) qui va accompagner l'évolution de la gestion budgétaire et comptable de l'établissement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une première étape sera franchie au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec la mise en œuvre de cette réforme.

### PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

L'accent a été porté sur les modalités d'échanges et de coopération avec le réseau des inspecteurs de santé et sécurité au travail (ISST) du MAAF. Des groupes de travail avec les organisations syndicales ont permis la rédaction de notes de service sur les équipements de protection individuels et les vêtements de travail des agents en situation de contrôle, sur la prévention des risques liés aux produits phytosanitaires.

## L'AUDIT INTERNE : 2014, ANNÉE DE TRANSITION

L'ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL COSO<sup>1</sup> DE CONTRÔLE INTERNE EN 2013/14, D'UNE PART, LA PUBLICATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES EN MATIÈRE D'AGRÈMENT DES ORGANISMES PAYEURS, D'AUTRE PART, ONT CONDUIT LA MISSION D'AUDIT INTERNE À ADAPTER SES MÉTHODES DE TRAVAIL POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES NORMATIVES INTERNATIONALES.

AVEC UNE CAPACITÉ D'AUDIT DE 5,47 ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) EN FIN D'ANNÉE, TOUS LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE L'ÉQUIPE D'AUDIT INTERNE SONT AU VERT, EN PARTICULIER, LE TAUX DE REMISE DE RAPPORTS DE 2,20 PAR AUDITEUR (2,24 EN 2013). PAR AILLEURS, LE COMITÉ DE PILOTAGE DES SUITES D'AUDIT ET DE PRÉVENTIONS DE L'APUREMENT (COPILSAPA) AINSI QUE LE COMITÉ D'AUDIT INTERNE ONT PU CONSTATER QUE LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DEPUIS 2009 ONT ÉTÉ MENÉES À LEUR TERME À HAUTEUR DE 92 %, CE QUI CONSTITUE UN EXCELLENT TAUX DE MESURES CORRECTIVES MISES EN ŒUVRE.

<sup>1</sup> - Référentiel défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

## L'ÉTABLISSEMENT

### POURSUIVRE LA MODERNISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE

Après la mise en place du portail et de ses deux premiers télé-services réalisés en 2013, le programme de modernisation de la relation avec les usagers s'est poursuivi en 2014 avec l'ouverture de nouveaux télé-services, principalement pour les opérateurs de la filière Bois et plants et les organisations de producteurs (OP) du secteur « Fruits et légumes ». Par ailleurs, dans ce dernier domaine, la mise en place du télé-service « Agrément », qui permet une relation totalement dématérialisée entre les OP et la direction des Interventions de FranceAgriMer, a marqué une avancée particulièrement importante pour la facilitation des relations de FranceAgriMer avec ses usagers. La dématérialisation complète de cette procédure a, entre autres, été rendue possible par la mise en œuvre de dispositifs techniques, notamment grâce à une fonction de signature électronique qui permet d'apporter une valeur probatoire aux documents échangés. Cette fonctionnalité sera réutilisée dès 2015 pour de nouveaux télé-services.

### LA GESTION COMPTABLE

L'agence comptable est en charge du contrôle et du paiement des dépenses, du recouvrement des recettes, de la tenue des comptes et de la gestion de la trésorerie. En 2014, les dépenses d'intervention ont été payées avec un délai de traitement moyen par l'agence comptable de l'ordre de 10 jours et se sont élevées à 477 millions d'euros, environ 4 400 dossiers, pour les aides communautaires, et 159 millions d'euros, environ 12 000 dossiers, pour les aides nationales. Les dépenses de fonctionnement, de personnel et d'investissement ont été décaissées à hauteur de 126 millions, auxquels il convient d'ajouter 5 millions d'euros pour le budget annexe Milan Exposition 2015, principalement au titre de la construction du bâtiment. En matière de recettes, la récupération d'aides indues, notamment des plans de campagne, aides jugées illégales par la Commission, constitue l'essentiel de l'activité. En tout, 69 millions d'euros ont été pris en charge au niveau communautaire et 30 millions d'euros au niveau national. Les taux nets de

recouvrement sur les exercices précédents sont de l'ordre de 98 %.

L'exercice 2014 a été marqué par une amélioration sensible de la qualité des comptes de haut de bilan. En effet, des biens ne faisant plus partie du patrimoine de l'établissement continuaient à tort de figurer dans les immobilisations. Suite aux travaux d'inventaire physique effectués par le service des Affaires financières, des sorties d'actif ont donc été comptabilisées, sans impact sur le compte de résultat car les biens en question étaient totalement amortis.

Par ailleurs, en application des avis du conseil de normalisation des comptes publics, deux changements de méthode comptable ont modifié la structure du compte de résultat : le provisionnement des comptes épargne temps et la comptabilisation en engagements hors bilan des dépenses d'intervention engagées non ordonnancées en fin d'exercice plutôt qu'en provision.

### UN EXERCICE DE TRANSITION

L'année 2014 a également constitué une étape de préparation aux règles de gestion budgétaire et comptable publique instituées par le décret 2012-1246 du 7/11/2012, dit « décret GBCP », dont

l'application devra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

À cet égard, les comptes présentés en 2014 au titre de l'exercice 2013, selon les règles de la comptabilité générale tenue en droits constatés, ont été complétés d'une exécution budgétaire élaborée selon une logique de caisse. La détermination du solde budgétaire, du domaine de l'ordonnateur, a nécessité une collaboration étroite avec l'agence comptable du fait de l'absence d'automatisation de la tenue de la comptabilité budgétaire dans les outils informatiques actuels.

Le projet GBCP a été lancé au sein de l'établissement et porte sur l'organisation, la conduite du changement et l'informatique.

Enfin, l'agence comptable a contribué aux différentes actions conduites par l'établissement en apportant son expertise réglementaire en matière comptable et financière, notamment pour l'exposition universelle de Milan 2015, le Fonds européen d'aide aux plus démunis et les Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir.

## FRANCEAGRIMER PARTENAIRE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE MILAN 2015

**LES MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT ONT ÉTÉ MOBILISÉS DE FAÇON EXCEPTIONNELLE EN 2014 POUR LA PRÉPARATION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE, ORGANISÉE À MILAN EN 2015 AUTOUR DE LA PROBLÉMATIQUE « NOURRIR LA PLANÈTE, ÉNERGIE POUR LA VIE ». FRANCEAGRIMER, AUQUEL EST RATTACHÉ LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA FRANCE, A EN EFFET LARGEMENT FAIT APPEL AUX COMPÉTENCES DE SES ÉQUIPES EN MATIÈRE JURIDIQUE, BUDGÉTAIRE, DE COMMUNICATION ET DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS POUR LANCER AVEC SUCCÈS, DANS DES DÉLAIS CONTRAINTS, LES MARCHÉS DE CONSTRUCTION DU PAVILLON FRANÇAIS, UN BÂTIMENT DURABLE EN BOIS DU JURA, DÉMONTABLE ET REMONTABLE. PAS MOINS D'UNE VINGTAINÉ DE PERSONNES RECRUTÉES POUR MENER À BIEN L'OPÉRATION, UNE DOUZAINÉ D'APPELS D'OFFRES PASSÉS... TOUT A ÉTÉ MIS EN ŒUVRE POUR LA RÉUSSITE DE CET ÉVÉNEMENT, CONSACRÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA DIVERSITÉ DE L'ALIMENTATION. LE PAVILLON FRANCE MET EN AVANT, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2015 ET PENDANT SIX MOIS, L'AGRICULTURE, LA PÊCHE, L'AQUACULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS, SUR 3 600 M<sup>2</sup>, DONT 2 000 M<sup>2</sup> BÂTIS, AVEC LE THÈME « PRODUIRE ET NOURRIR AUTREMENT ».**

### **LA MISSION APPUI AU PILOTAGE ET À LA GOUVERNANCE (MAPG)**

Cette mission a été constituée en 2013 par la réunion des services du contrôle interne et du contrôle de gestion, et rattachée au directeur général. Début 2014, le domaine de compétences de la MAPG a été étendu à la gouvernance du Système d'information (SI) et à la sécurité du SI. La mission est également responsable de la conduite de projets transverses, organisationnels ou informatiques et apporte un appui au pilotage des projets métier par la mise à disposition d'assistants à maîtrise d'ouvrage, internes et externes.

### **CONTRÔLE DE GESTION ET CONTRÔLE INTERNE**

Dans le domaine du Contrôle de gestion, un nouveau schéma de gestion, qui permet une analyse plus fine des coûts par activité et par dispositif, a été mis en œuvre en 2014. Le tableau de bord de la direction générale a été revu et enrichi.

Dans le domaine du Contrôle interne (CI), le plan d'actions de l'établissement est régulièrement déployé et un plan de formation a été relancé depuis octobre 2014. La cartographie des risques stratégiques, comptables et financiers de l'établissement a été révisée. Deux comités de gouvernance du CI se sont tenus en 2014. Enfin le service du Contrôle interne conduit des démarches d'analyse et d'amélioration des processus et des procédures, de simplification des documents et des formulaires à destination du public.

### **GOUVERNANCE DU SYSTÈME D'INFORMATION (SI) ET SÉCURITÉ DU SI**

Concernant la gouvernance du système d'information, la révision des méthodes de gouvernance et de la comitologie a permis un renforcement de la priorisation et des arbitrages des projets, ainsi qu'un allègement du nombre de réunions des comités. De nouveaux outils de pilotage et de gouvernance SI ont été mis en œuvre par le pôle de management des opérations (PMO) et un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été mis en place avec le service des Achats de l'État. Dans le domaine de la sécurité du système d'information (SSI), un audit externe réalisé

en 2014 a confirmé l'amélioration continue de la qualité de la SSI de FranceAgriMer et le niveau satisfaisant atteint.

L'homologation SSI des nouveaux téléservices mis à disposition des usagers est effectuée au rythme de trois à quatre homologations par an.

#### **Les faits marquants MAPG**

##### **Finalisation du nouveau Contrat d'objectifs et de performance de l'établissement (COP) pour la période 2015-2017, signé début 2015, lancement et coordination des travaux en préparation du Projet d'établissement (PE)**

Le Projet d'établissement, qui constitue la déclinaison concrète du COP, a pour ambition d'être un outil partagé par chacun des agents de FranceAgriMer. Grâce à l'implication de tous, il renforcera le sens de l'action commune et formalisera les valeurs qui vont guider les travaux que l'établissement mènera sur les prochaines années. Au-delà de l'atteinte des objectifs du COP, il s'agit bien de préparer FranceAgriMer à répondre aux enjeux de demain. Le Projet d'établissement sera finalisé en 2015.

##### **Élaboration du nouveau schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2015-2017**

La MAPG a piloté l'élaboration du second SDSI de l'établissement, en partenariat avec le service des Systèmes d'information (SG/SI) et les directions métier. Le premier SDSI de FranceAgriMer portait sur la période 2012-2014 et s'inscrivait encore dans le contexte de la fusion des anciens offices. En continuité des travaux réalisés durant cette première période, et au regard des objectifs atteints, le nouveau SDSI traduira les nouveaux enjeux et les orientations stratégiques formalisées dans le Contrat d'objectifs et de performance de FranceAgriMer pour la période 2015-2017.

##### **Préparation à la certification ISO 27001 du management de la sécurité des systèmes d'information (SSI)**

À partir du 16/10/2016, le management de la SSI des organismes payeurs du FEAGA devra obtenir la certification ISO 27001. Les travaux de préparation de la démarche ont démarré en 2014 par un audit de périmètre et une analyse d'impacts.

##### **Pilotage et coordination du plan d'actions « simplification » de l'établissement, actions de modernisation et d'amélioration de la qualité de service aux usagers et aux partenaires**

La MAPG coordonne les réflexions de simplification des dispositifs conduites par les métiers, en co-construction avec les présidents de conseils spécialisés (deux séminaires de travail en 2014 avec les présidents sur ce sujet). Elle pilote les actions de simplification des documents (décisions, formulaires, notices) et veille à la modernisation et la simplification des échanges. Le partenariat engagé avec le SGMAP (secrétariat général pour la Modernisation de l'action publique) depuis juin 2014 permet à FranceAgriMer d'expérimenter ainsi la mise en œuvre de nouveaux services mis à disposition par le SGMAP comme APS, « dites-le nous une fois », API entreprises, API carto...

# FRANCEAGRIMER EN RÉGION

EN RÉGION, LES AGENTS DE FRANCEAGRIMER SONT INTÉGRÉS DANS LES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ALIMENTATION, L'AGRICULTURE ET LA FORÊT (DRAAF), ET ONT POUR MISSIONS PRINCIPALES LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES AIDES PUBLIQUES NATIONALES ET COMMUNAUTAIRES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES AU PLAN LOCAL.



**CLAUDINE LEBON, DIRECTRICE RÉGIONALE DE LA DRAAF DES PAYS-DE-LA-LOIRE**

## Quels sont les défis que doivent relever les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ?

**Claudine Lebon :** Dans la continuité de l'année 2014, les DRAAF sont mobilisées dans la mise en œuvre de la nouvelle PAC 2014-2020 : sur le 1<sup>er</sup> pilier, en accompagnement des directions départementales des territoires (DDT(M)), mais aussi à travers leur service territorial FranceAgriMer, sur le 2<sup>e</sup> pilier, aux côtés des conseils régionaux, nouvelles autorités de gestion du FEADER à la suite de la décentralisation.

Les DRAAF ont également à mettre en œuvre cette année les éléments de politique nationale relevant de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014.

Les DRAAF ont un rôle actif d'information et d'animation auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires susceptibles de s'inscrire dans le cadre du P3A (Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir), action dont la gestion a été confiée à FranceAgriMer sur la période 2015-2017. C'est un outil important pour soutenir l'investissement et l'innovation dans ces domaines d'activité.

Je n'oublie pas non plus que les DRAAF concernées par la réforme territoriale sont engagées dans cet enjeu important de construction de nouvelles organisations.

## Comment se déroule la collaboration avec FranceAgriMer ?

**CL :** En Pays-de-la-Loire, le service territorial de FranceAgriMer est une composante importante du service régional de l'agriculture, de la forêt et des territoires de la DRAAF, à travers ses missions et ses effectifs.

Ce service territorial est implanté sur deux sites géographiques, celui de la DRAAF à Nantes et celui d'Angers, où un rapprochement avec une antenne du service régional de l'Alimentation (SRAL) et du Réseau des nouvelles des marchés (RNM) est prévu en fin d'année.

Les questions liées aux ressources humaines des agents concernés sont gérées conjointement entre le service territorial, le siège de Montreuil et le secrétariat général de la DRAAF, sous mon autorité.

De mon point de vue, ces échanges à plusieurs niveaux, dans le respect des spécificités de chacun, ont trouvé leur point d'équilibre.

## Quel bilan 2014 tirez-vous de cette organisation ?

**CL :** Cette organisation est intéressante car elle favorise l'expression d'une vision globale de l'activité des filières agricoles et agroalimentaires, qui sont très nombreuses et diversifiées en Pays-de-la-Loire. De plus, les compétences professionnelles

des agents de la DRAAF de différentes origines sont tout à fait complémentaires en matière de connaissance des filières et des marchés.

Je considère également que nous avons tous collectivement un enjeu d'optimisation des échanges et des flux d'information entre les services territoriaux de FranceAgriMer et les autres pôles et services des DRAAF concernés, en charge de l'économie agricole et de l'information statistique et économique.

À ces fins, des outils et des méthodes appropriés restent certainement encore à imaginer.

## Fin des contrats de plan État-Région

**CL :** Il n'y a plus de volet agricole proprement dit du contrat de plan État-Région tel qu'il existait auparavant. Pour autant, les DRAAF continuent à travailler étroitement avec le siège de Montreuil pour faire vivre en région les dispositifs d'appui technique et d'expérimentation de FranceAgriMer, indispensables à la bonne dynamique en région des différentes filières agricoles.



**5**  
**Haute-Normandie**  
Rouen: 1<sup>er</sup> port d'exportation de céréales



**7,6**  
**Picardie**  
1<sup>re</sup> région productrice de betteraves sucrières



**10,6**  
**Nord-Pas-de-Calais**  
Boulogne: 1<sup>er</sup> port de pêche français



**7,9**  
**Champagne-Ardenne**  
Viticulture et grandes cultures: 45% et 50% de la production agricole



**9**  
**Lorraine**  
Céréales et lait de vache: 27% et 21% du CA\*



**6,6**  
**Alsace**  
Cultures très diversifiées à forte valeur ajoutée



**7,7**  
**Basse-Normandie**  
1<sup>re</sup> région française pour les produits laitiers



**5,3**  
**Île-de-France**  
90% de l'espace agricole régional dédié aux grandes cultures



**22,3**  
**Bretagne**  
1<sup>re</sup> région française pour la production animale et le secteur légumier



**5,3**  
**Franche-Comté**  
40% des exploitations sous signes de qualité



**22,3**  
**Pays-de-la-Loire**  
8% des emplois régionaux dans les secteurs agricole et agroalimentaire



**5,3**  
**Bourgogne**  
Viticulture et céréales 33% et 31% du CA\*



**9,6**  
**Centre**  
Céréales: 50% de la surface agricole



**29,3**  
**Rhône-Alpes**  
64% de la superficie classée en zone de montagne et haute montagne



**17,2**  
**Poitou-Charentes**  
1<sup>er</sup> vignoble mondial dédié à la production d'eaux de vie



**30,1**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
Fruits et légumes: 50% du CA\*



**5**  
**Limousin**  
Plus d'1 million de bovins viande



**39,1**  
**Aquitaine**  
Vignes: 33% du CA\*



**29,2**  
**Midi-Pyrénées**  
1<sup>re</sup> région française en nombre d'exploitations agricoles



**61**  
**Languedoc-Roussillon**  
1<sup>re</sup> région viticole de France



**9,8**  
**Auvergne**  
1<sup>er</sup> rang national pour l'élevage allaitant



**5,9**  
**Corse**  
Viticulture: 37% de la production agricole



Agents FranceAgriMer en région, effectifs en équivalents temps plein (ETP).

\*CA: chiffre d'affaires agricole.



---

# LES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE



« NOUS AVONS DÉCLINÉ  
LE PLAN STRATÉGIQUE  
DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE  
À L'HORIZON 2025  
EN UN PLAN D'ACTION  
OPÉRATIONNEL 2015-2017 »

# CÉRÉALES

**EXPORT DE BLÉ TENDRE\***  
**18,2 Mt** DONT 10,6 Mt PAYS TIERS  
ET 7,6 Mt UNION EUROPÉENNE

**EXPORT D'ORGE  
VERS LA CHINE\***  
PRÈS DE **3 Mt**

\* Estimation

## TROIS QUESTIONS À...



**RÉMI HAQUIN,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ CÉRÉALES

## FACE À UNE ANNÉE ATYPIQUE, TOUS LES MAILLONS DE LA FILIÈRE ONT RÉAGI DE MANIÈRE EXEMPLAIRE

### Quels axes forts ont marqué 2014 pour la filière Céréales ?

**Rémi Haquin :** D'abord, la déclinaison de notre plan stratégique en plan d'actions, et la mise en place d'un comité de suivi pour la campagne céréales, notamment sur le blé, du fait de l'hétérogénéité de la qualité. L'organisation de la filière a permis de faire face à une année atypique et d'honorer les principaux marchés : blé fourrager, blé destiné à l'exportation vers les pays tiers et l'Union européenne. Tous les maillons de la filière ont réagi de manière exemplaire.

### Comment avez-vous travaillé sur ces plans opérationnels ?

**R.H :** À travers la définition d'un plan d'actions, la mise en place d'un Plan protéine blé tendre et une réflexion relative à la nouvelle classification des blés. Il y a une volonté concertée de tous les acteurs de la filière d'être dans une logique d'amélioration de la qualité globale des céréales et en particulier du blé tendre, pour servir les différents marchés.

### Quelles sont les perspectives de la filière ?

**R.H :** Nous souhaitons poursuivre la mise en œuvre du Plan protéine élaboré en 2014. L'aspect contractuel a été notamment traité à travers la signature d'un accord interprofessionnel en 2014. Les volets « agronomique » et « recherche et sélection variétale » doivent maintenant mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière autour du pilotage de la fertilisation azotée et l'orientation de la sélection vers des variétés aptes à produire de la protéine, tout en préservant un haut niveau de rendement. L'aspect protection des céréales pour en garantir la qualité sera aussi un sujet de travail très important. Nous avons également amorcé la réflexion d'un plan de relance de la filière blé dur qui s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de la filière céréalière.



LA STRATÉGIE DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE ÉTABLIE À L'HORIZON 2025 PAR LE CONSEIL SPÉCIALISÉ A ÉTÉ DÉCLINÉE EN PLAN D'ACTIONS OPÉRATIONNEL EN 2014. UN TRAVAIL QUI A MOBILISÉ LES ACTEURS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

## RÉPONDRE AU CHALLENGE DE LA QUALITÉ

### L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES

35 actions ont été définies, répondant aux six objectifs fixés par la filière : en premier lieu, produire plus et produire mieux, développer une céréaliculture doublement performante qui concilie production et respect de l'environnement ; ensuite, adapter les qualités aux utilisations pour le marché intérieur et à l'exportation ; puis améliorer la résilience des exploitations par la gestion des risques et la diminution des coûts.

Par ailleurs, il s'agit de permettre aux entreprises du commerce et de l'aval d'assurer leur pérennité et leur développement et d'améliorer la chaîne logistique. Enfin, il faut être présent dans le débat public : développer l'attractivité de la filière céréalière et promouvoir les métiers et les produits.

Le conseil spécialisé de la filière céréalière sera chargé de suivre l'avancée de ces actions qui seront réalisées entre 2015 et 2017, et pour lesquelles un pilote et des indicateurs de suivi et de résultat ont été définis.

### UN PLAN PROTÉINE

L'une des actions du plan 2015-2017 de la filière vise à augmenter d'un point en moyenne la teneur en protéines des blés tendres français *via* la mise en œuvre d'un « Plan protéine ». L'effritement constaté ces dernières années de la teneur en protéines des blés tendres français est une menace contre laquelle la filière a décidé d'agir. Le « Plan protéine », porté par Intercéréales et FranceAgriMer, se décline autour de plusieurs actions. Outre le levier contractuel qui passe par un accord interprofessionnel obligeant à mentionner le taux de protéines dans tous les contrats d'achat/vente de blé tendre,

le plan comprend deux autres leviers sur la sélection variétale et l'agronomie, avec des actions de recherche et développement, du conseil et de la formation.

En 2014, les professionnels de la filière céréalière ont également souhaité renforcer la visibilité de leurs produits. FranceAgriMer a consacré 47 000 euros à la valorisation de l'indication géographique protégée « riz de Camargue » sur le marché français. 800 000 euros ont par ailleurs



été dédiés à la promotion régionale des céréales et des produits qui en sont issus. Ce programme, initié en 2011, s'est poursuivi en 2014 autour de trois types d'actions : des actions auprès de la presse (voyages de presse et dossiers de presse sur le thème « la filière céréalière, toute une culture de la qualité »), des actions autour du thème « céréales & alimentation » et des actions sur les métiers et les territoires.

### OPTIMISER LA QUALITÉ

L'établissement a également soutenu en 2014, à hauteur de 1 400 000 euros, l'amélioration de la qualité technologique et sanitaire des céréales. FranceAgriMer a ainsi mis en œuvre trois programmes d'aide : des aides aux investissements pour le nettoyage des grains dans les silos, pour l'amélioration des systèmes de ventilation dans les silos et pour la mesure du taux de protéine des blés chez les organismes collecteurs.

Parallèlement, FranceAgriMer a consacré plus d'un million d'euros à l'expérimentation à travers des programmes tels que l'amélioration des qualités physiques et sanitaires des céréales, la diversité du blé dur en termes de rendement et qualité, l'amélioration de la production d'orges brassicoles ou les produits de fertilisation en agriculture biologique. 385 000 euros ont été spécifiquement consacrés à l'expérimentation au bénéfice de la filière rizicole.





■ ■ ■ FranceAgriMer a également consacré 34 000 euros à la démarche visant à faire évoluer les chartes de production ARVALIS-Institut du végétal/ IRTAC vers une norme française, ceci afin d'assurer la pérennité de ces chartes et de conforter leur statut de référence pour la mise en place de cahiers des charges et de démarches qualité.

En termes d'appui aux exportateurs, six conférences-débats ont été organisées en 2014 par le pôle animation export de FranceAgriMer, à Londres, Rome, Milan, Lisbonne, Madrid et Athènes, auprès de plus de 300 interlocuteurs de ces pays, qu'ils soient négociants, courtiers, meuniers, industriels, ou représentants du secteur de la logistique. En complément de ces conférences, le pôle a assuré la présentation de la situation des marchés céréaliers lors de la 12<sup>e</sup> Rencontre nationale des opérateurs de céréales espagnols et lors de l'assemblée annuelle

IMEXGRA rassemblant les opérateurs belges et néerlandais. Il a tenu un stand FranceAgriMer à la Bourse Cobesud de Sète, à la Bourse de Barcelone et à la Bourse internationale du Syndicat général de la bourse de commerce de Paris, marquant son 160<sup>e</sup> anniversaire.

### ANALYSE ÉCONOMIQUE

Pour répondre à la demande des opérateurs et leur permettre de mieux orienter leur offre sur des marchés de plus en plus concurrentiels, FranceAgriMer fournit une analyse des marchés céréaliers. L'objectif est de fournir aux professionnels des informations économiques fiables et indépendantes qui contribuent à leur compétitivité. Ainsi, en 2014, outre les acquisitions de données récurrentes, les enquêtes sur la qualité et la variété des céréales conduites chaque année et le suivi des stocks à la ferme, l'établissement a mené une étude sur les coûts de

production du riz en Camargue, et a initié une étude sur l'effet du changement climatique sur le potentiel de production céréalière en Russie, Ukraine et Kazakhstan.

Par ailleurs, l'exercice de veille concurrentielle internationale sur le marché du blé tendre se poursuit en 2014. Enfin, FranceAgriMer a finalisé le déploiement de son programme CéréObs de suivi de l'état d'avancement des céréales. Désormais, cinq cultures céréalères (blé tendre, orge d'hiver, blé dur, orge de printemps, maïs grain) sont suivies chaque semaine dans 19 régions.

### LES PROFESSIONNELS SE MOBILISENT

La filière céréalère a été marquée par une campagne 2014/15 atypique liée à une forte hétérogénéité qualitative des blés tendres. La filière a su s'adapter et faire preuve d'une réactivité maximale : de la part des collecteurs d'abord, *via* leur important travail de tri et d'allotement et la résiliation de certains contrats lorsque c'était possible ; de la part des meuniers ensuite, qui ont adapté leur cahier des charges ; de la part des exportateurs également *via* leur offensive sur les marchés fourragers, notamment du bassin méditerranéen, ce qui contribue à l'assainissement des bilans. Et enfin, une réactivité *via* la réorganisation de la logistique pour s'adapter aux nouveaux flux.

Claire Lelièvre, déléguée filière

@ : [claire.lelievre@franceagri.fr](mailto:claire.lelievre@franceagri.fr)

## DES GROUPES DE TRAVAIL POUR FAVORISER LA CONCERTATION

DE MULTIPLES GROUPES DE TRAVAIL RÉPONDANT À DES PROBLÉMATIQUES DE LA FILIÈRE OU À DES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES DE LA CAMPAGNE CÉRÉALIÈRE ONT VU LE JOUR EN 2014.

### LE COMITÉ DE SUIVI DE LA CAMPAGNE 2014/15 DE BLÉ TENDRE

LE COMITÉ DE SUIVI DE LA CAMPAGNE DE BLÉ TENDRE 2014/15 VISAIT, AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS, À IDENTIFIER LES DIFFICULTÉS ET LES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES À ENVISAGER PAR LES ACTEURS PROFESSIONNELS TOUT AU LONG DE CETTE CAMPAGNE ATYPIQUE, MARQUÉE PAR UNE FORTE HÉTÉROGÉNÉITÉ QUALITATIVE DES BLÉS. LES RÉUNIONS ONT PERMIS AUX OPÉRATEURS D'ÉCHANGER SUR L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS, LES FLUX ET LES PROBLÈMES DE COMMERCIALISATION.

### LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CLASSIFICATION DES BLÉS TENDRES FRANÇAIS

LA MISE EN PLACE DE CE GROUPE A FAIT SUITE À L'INTERROGATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE SUR LA PERTINENCE DE LA GRILLE DE CLASSEMENT

DES BLÉS FRANÇAIS SELON LEUR QUALITÉ, DITE «GRILLE ONIC», ET SUR SON MAINTIEN EN L'ÉTAT OU SON ACTUALISATION. CETTE RÉFLEXION SUR LA CARACTÉRISATION DE LA RÉCOLTE FRANÇAISE DE BLÉ TENDRE EST L'UNE DES ACTIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION 2015-2017 DE LA FILIÈRE. ELLE A ABOUTI À LA CONCLUSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL PORTANT SUR UNE NOUVELLE CLASSIFICATION DES BLÉS TENDRES FRANÇAIS D'APPLICATION VOLONTAIRE. CET ACCORD MATÉRIALISE LA VOLONTÉ DES FAMILLES DE L'INTERPROFESSION DE PROMOUVOIR L'UTILISATION DE CETTE NOUVELLE GRILLE. CETTE DÉMARCHE S'INSCRIT DANS LE PLAN PROTÉINES DES BLÉS TENDRES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS QUALITATIFS DES MARCHÉS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.



« NOTRE RÉFLEXION  
S'INSCRIT DANS UNE  
PERSPECTIVE DE DOUBLE  
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE  
ET ENVIRONNEMENTALE »

# OLÉO- PROTÉAGINEUX



**SURFACE DE SOJA**  
EN AUGMENTATION  
DE **72 %**, À **75 000 ha**

**SURFACES POIS ET FÈVEROLE**  
**À LA HAUSSE**, AVEC  
RESPECTIVEMENT  
**138 000 ha** (+16 %)  
ET **74 000 ha** (+9 %)

## TROIS QUESTIONS À...



**JACQUES SIRET,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ  
OLÉO-PROTÉAGINEUX

NOS CONCITOYENS SONT DE PLUS EN PLUS  
DEMANDEURS **DE PRODUITS DONT  
ILS CONNAISSENT L'ORIGINE**

### Quels travaux avez-vous menés cette année ?

**Jacques Siret :** Dans le cadre de la réflexion stratégique sur les perspectives des filières agroalimentaires à l'horizon 2025 engagée au sein de FranceAgriMer, les conseils spécialisés oléo-protéagineux et céréales ont travaillé à un plan d'action commun visant à réduire la dépendance de l'élevage français en protéines végétales. En effet, cette démarche se doit de dépasser le seul raisonnement par filière, elle demande une réflexion conjointe mettant en avant les complémentarités et interactions entre cultures. Elle doit par ailleurs s'inscrire dans une perspective de double performance économique et environnementale de toutes les productions concernées. Afin de sécuriser l'approvisionnement de l'élevage français en protéines végétales, nous avons pris acte d'un intérêt commun avec les filières animales, qui souhaitent bénéficier d'une production locale.

### Les professionnels relèvent de nombreux défis...

**J.S. :** Aujourd'hui, 90 % de l'huile qui arrive sur la table des français (tournesol, colza et olive) est produite en France, alors qu'il y a une génération cette huile était importée. Ceci prouve que les acteurs de nos filières ont la capacité de relever le défi de l'indépendance. C'est très important car nos concitoyens sont de plus en plus demandeurs de produits dont ils connaissent l'origine. Par ailleurs, la réduction des distances logistiques ne peut qu'être favorable pour relever les défis environnementaux.

### Les préoccupations environnementales sont-elles de plus en plus présentes ?

**J.S. :** Bien sûr. Parallèlement à notre mission de production, nous devons répondre à la demande de biodiversité faite par la société en proposant à leurs regards un bouquet de cultures variées respectant le développement durable. Par exemple, la luzerne, le lin, le chanvre, le colza, le tournesol, le pois, la fèverole, le lupin... fleurissent la France.



AFIN DE DÉVELOPPER SES PRODUCTIONS ET DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN, LE CONSEIL SPÉCIALISÉ OLÉO-PROTÉAGINEUX A, UNE NOUVELLE FOIS, CHOISI D'ORIENTER LES AIDES DE FRANCEAGRIMER ESSENTIELLEMENT SUR L'EXPÉRIMENTATION.

## RELEVER LE DÉFI DE L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ

La filière des oléo-protéagineux a décidé de travailler sur trois grands axes : accroître pour les agriculteurs l'attractivité des cultures de protéagineux, fourrages séchés et cultures textiles ; développer des pratiques et des filières économiquement et écologiquement performantes ; renforcer les débouchés existants et trouver de nouvelles valorisations en adaptant les produits aux marchés.

### APPUYER LA RECHERCHE

Dix projets d'expérimentation nationaux ont été soutenus en 2014, à hauteur de 800 000 euros. Les programmes de recherche retenus traitent de problématiques transversales. Les résultats acquis au cours de ces programmes apporteront des réponses à l'ensemble des acteurs de la filière. 80 % des aides concernent des projets portant sur le matériel végétal en protéagineux (féverole, pois protéagineux, soja...) et poursuivent un double objectif : réduire les intrants en développant des variétés plus résistantes aux conditions climatiques et aux maladies et accroître l'attractivité des cultures protéagineuses grâce à une meilleure maîtrise des rendements.

Les 20 % d'aides qui restent portent sur l'optimisation des pratiques culturales (réduction de la fertilisation potassique sur luzerne, prévisions des dates de maturité du lin fibre...).

En 2014, la filière a décidé d'ouvrir le champ d'action de l'expérimentation à la culture du soja afin de développer l'autonomie protéique française, mais aussi de créer une filière de soja sans OGM. Quatorze projets d'expérimentation

régionaux ont par ailleurs été soutenus par FranceAgriMer en 2014, à hauteur de 120 000 euros.

Les problématiques abordées dans les programmes d'expérimentation régionaux concernent l'adaptation de variétés aux conditions pédoclimatiques spécifiques des régions (soja, tournesol, colza) mais aussi la réduction des intrants (fongicide, fertilisation phosphatée et rotations culturales). Les régions Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Centre financent des expérimentations sur l'implantation de soja dans les conditions pédoclimatiques spécifiques de la région. En Bourgogne, les programmes portent sur les oléagineux, plus précisément sur la moutarde.

### SOUTENIR LA FILIÈRE OLÉICOLE

FranceAgriMer maintient son appui à la filière oléicole, notamment *via* son soutien au programme communautaire d'organisations d'opérateurs oléicoles. La Communauté européenne cofinance en effet, avec les États membres, les actions issues de programmes de travail triennaux établis par des organisations d'opérateurs oléicoles. Un troisième programme ayant été lancé sur la période 2012-2014, l'établissement a continué, en 2014, à cofinancer ce plan, à hauteur de 62 000 euros.

FranceAgriMer a également maintenu les aides à la promotion des huiles d'olive de qualité. Les professionnels souhaitent en effet promouvoir la diversité des goûts et des usages, et développer la notoriété des huiles d'olive du Midi de la France. Il s'agit de valoriser ces produits issus de nos terroirs et bénéficiant des labels AOC et AOP, signes de qualité. Afin d'accompagner leurs

efforts de commercialisation, indispensables à l'équilibre de cette filière, en 2014, FranceAgriMer a appuyé la réalisation de campagnes de publicité et de promotion pour un montant de 80 000 euros.

### ENCOURAGER L'ANALYSE ÉCONOMIQUE...

FranceAgriMer fournit une analyse des marchés oléo-protéagineux et des informations économiques fiables et indépendantes qui contribuent à la compétitivité des filières. Outre la réalisation de bilans prévisionnels et la publication mensuelle de données statistiques, des enquêtes sont réalisées sur les prix des grandes cultures, qu'elles soient conventionnelles ou issues de l'agriculture biologique.

### ... ET VALORISER LA CONCERTATION

Dans le cadre de la réflexion stratégique sur les perspectives des filières à l'horizon 2025, les conseils spécialisés céréales et oléo-protéagineux ont convenu de travailler à un plan d'actions commun visant à réduire la dépendance de l'élevage français en protéines végétales. Le groupe de travail a pour mission de définir des axes stratégiques à l'horizon 2025, permettant de réduire la dépendance protéique de la France, puis de les décliner en un plan d'actions opérationnelles à trois ans. Les recommandations et propositions d'actions seront finalisées en 2015.

Claire Lelièvre, déléguée filière  
@ : [claire.lelievre@franceagrimer.fr](mailto:claire.lelievre@franceagrimer.fr)

« LA FILIÈRE FRANÇAISE  
DISPOSE DE SOLIDES  
ATOUTS »

# SUCRE



**1<sup>ER</sup> PRODUCTEUR MONDIAL  
DE SUCRE ET D'ALCOOL DE  
BETTERAVES : 5,1 Mt DE SUCRE  
DE BETTERAVE ET 9 MILLIONS  
D'HL D'ALCOOL/ÉTHANOL**

**EXCÉDENT COMMERCIAL  
POSITIF : 0,7 MILLIARD  
D'EUROS EN 2014**

## TROIS QUESTIONS À...



**ERIC LAINÉ,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ SUCRE

## FAIRE RÉFLÉCHIR ENSEMBLE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA FILIÈRE ET PARTAGER UNE FEUILLE DE ROUTE COMMUNE

### Quels ont été les défis principaux de 2014 ?

**Eric Lainé :** Sur le plan économique, nous avons dû faire face à une situation de marché dégradée (baisse des prix du sucre, alourdissement des stocks) et à une récolte record, aussi bien en France que dans la quasi-totalité des autres pays de l'Union européenne. En conséquence, l'ensemble de la filière s'est employée à maximiser les débouchés pour le sucre hors-quota (en particulier avec le bioéthanol) et le sucre du quota (marché communautaire). La filière s'est également positionnée contre la reconduction de mesures de marché (importations exceptionnelles, remise en vente de sucre hors-quota comme sucre alimentaire) qui n'auraient pu qu'augmenter l'excédent de sucre et aggraver la chute des prix.

Nous avons également dû préparer le basculement dans l'après-quota à partir de la campagne 2017/2018 : cela passe par la définition d'une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs de la filière, stratégie au cœur de laquelle se trouvent la nécessaire progression de la compétitivité et le développement des débouchés.

### Qu'avez-vous tiré du plan d'actions adopté ?

**E.L. :** Cela a permis de faire réfléchir ensemble les différents acteurs de la filière et de partager maintenant une feuille de route commune, identifiant les actions concrètes à conduire, assorties d'un dispositif de suivi.

### Quelles sont les perspectives de la filière ?

**E.L. :** Elle dispose de solides atouts (agricoles, industriels, gouvernance interprofessionnelle...) qui doivent lui permettre de saisir les opportunités à partir de 2017 : accès non limité au marché mondial, développement des débouchés (bioéthanol, chimie biosourcée...) mais plus forte concurrence sur le marché intra-communautaire. Les perspectives sont donc celles d'une expansion possible du secteur à l'export, dont la contribution à la balance commerciale est déjà structurellement positive.



DANS UN MARCHÉ COMMUNAUTAIRE, MARQUÉ À LA FOIS PAR LA PERSISTANCE DE STOCKS DE SUCRE ÉLEVÉS ET UNE FORTE BAISSÉ DES PRIX DU SUCRE DU QUOTA EN 2014, FRANCEAGRIMER S'EST EFFORCÉ D'ÉCLAIRER ET D'ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE (PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES) ET LES POUVOIRS PUBLICS DANS LA RECHERCHE DES DÉCISIONS DE GESTION OPTIMALES.

## SE PRÉPARER À LA SORTIE DES QUOTAS

Pour mieux accompagner les professionnels de la filière, l'établissement a mis à leur disposition des analyses de marché, prévisions et données issues de son observatoire des marchés du sucre. En 2014, FranceAgriMer a également contribué à l'instruction et au versement du remboursement des cotisations à la production indûment versées par le secteur du sucre pendant la période 2001-2006, conformément à la décision prise par le Conseil de l'Union européenne en décembre 2013.

Ce remboursement, effectué au bénéfice des fabricants de sucre et des planteurs de betteraves, inclut des intérêts moratoires. La filière a ainsi bénéficié d'un reversement total de 108 millions d'euros, dont 57 millions d'euros pour les planteurs de betteraves et 51 millions d'euros pour les fabricants.

### PROPOSER UN PLAN D'ACTIONS OPÉRATIONNEL

Initiés fin 2013, les échanges et la concertation relatifs à l'élaboration de la stratégie de la filière sucre à l'horizon 2025 se sont poursuivis et approfondis dans le cadre du conseil spécialisé et d'un groupe de travail dédié. Ils ont permis d'avancer dans la mise en place d'un plan d'actions traduisant de manière opérationnelle les grandes orientations stratégiques retenues en décembre 2013 : gagner en compétitivité, diversifier les débouchés, innover, et maintenir un cadre interprofessionnel adapté.

FranceAgriMer a également participé aux réflexions sur les évolutions à apporter à l'actuel observatoire européen du marché du sucre après la suppression des quotas.

La réforme globale de la PAC adoptée en 2013 s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans le secteur du sucre, elle se traduit par la prolongation du régime des quotas sucre (et isoglucose) jusqu'au 30 septembre 2014.

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, le marché intérieur communautaire du sucre sera donc complètement libéralisé. Cette échéance justifie le bien-fondé du travail de réflexion stratégique engagé collectivement par la filière pour préparer dès à présent la sortie des quotas. Ainsi, un accord interprofessionnel portant sur les deux prochaines campagnes 2015/16 et 2016/17 a été signé dès décembre 2014.

Sur le plan des marchés, la production communautaire a atteint un volume record pour la récolte 2014, avec une production de sucre supérieure à 19 millions de tonnes, niveau le plus élevé depuis la réforme de 2006.

L'un des principaux enjeux de la campagne sucrière 2014/15 aura donc été la gestion de volumes exceptionnels de sucre, sous forme de sucre hors-quota (6,2 millions de tonnes). Outre l'utilisation rapide du volume maximum d'exportations autorisées par l'OMC, la hausse des ventes de sucre hors-quota repose essentiellement sur la croissance du débouché éthanol et sur l'optimisation du recours au travail à façon par les fabricants français. Le marché du sucre alimentaire (sucre du quota) est, quant à lui, sous la pression de stocks élevés depuis janvier 2013 en raison des mesures de gestion exceptionnelles des campagnes précédentes. Cette pression se traduit par une chute importante des prix du sucre, passés de 627 euros/tonne

en janvier 2014, à 435 euros/tonne en décembre 2014.

Avec un niveau record de 5,1 millions de tonnes de sucre de betteraves, la France reste le premier pays producteur de l'Union européenne, devant l'Allemagne.

### SE MOBILISER SUR UN LARGE PÉRIMÈTRE D'ACTIONS

Le projet AKER, démarré en 2013 et destiné à améliorer la compétitivité de la betterave face à la canne à l'horizon 2020, a connu une première phase en 2012/13, permettant d'obtenir une quinzaine de plantes de référence à partir des ressources génétiques collectées dans le monde. Une seconde phase a débuté en 2014, consacrée à l'évaluation des différentes caractéristiques des plantes sélectionnées.

La filière sucre s'est engagée en 2014 dans la voie de la modernisation des réceptions de betteraves, en traitant de manière concluante les questions de la forfaitisation de la tare collet et du dispositif tare-terre. La discussion s'est ouverte sur les autres points de la réception.

L'ensemble de la filière est restée mobilisée et vigilante sur le contenu des négociations bilatérales de l'Union européenne et les risques de déstabilisation des filières sucre et éthanol.

La filière poursuit son action de consolidation en France et de développement dans l'Union européenne du marché du bioéthanol, dont l'Hexagone reste le leader en matière de production.

Gérard Thomas, délégué filière  
@ : gerard.thomas@franceagrimer.fr

« LE CONSEIL SPÉCIALISÉ  
DEMEURE LE LIEU DE  
COORDINATION DE MISE  
EN PLACE DES PLANS  
OPÉRATIONNELS »

# FRUITS ET LÉGUMES



## NOMBRE D'EXPLOITATIONS\*

**30 900** POUR LES LÉGUMES,  
**27 600** EN FRUITS  
**19 900** EN POMME DE TERRE

## VALEUR DE PRODUCTION 2014

**6,8 MILLIARDS D'EUROS**

\* Estimation

## TROIS QUESTIONS À...



**PATRICK TRILLON,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ FRUITS  
ET LÉGUMES

## REPRISE DU TRAVAIL SUR LES STRATÉGIES DE FILIÈRES POUR DÉFINIR DES FEUILLES DE ROUTE OPÉRATIONNELLES

### Quels ont été les défis principaux de 2014 ?

**Patrick Trillon :** Nous avons repris le travail sur les stratégies de filières pour définir des feuilles de route opérationnelles. L'embargo russe a été l'autre enjeu important. Pour des filières déjà touchées par des difficultés (crise avec l'Espagne sur la pêche-nectarine en juillet, crise de la pomme de terre primeur durant l'été...), cette annonce a été une catastrophe. La Commission européenne a réagi rapidement à la situation. Nous avons mis en place au sein de FranceAgriMer des groupes de travail, entre août et décembre, pour rendre les mesures prises plus efficaces en fonction de l'évolution des marchés.

### Qu'avez-vous tiré des plans opérationnels réalisés ?

**P.T :** Suite à la présentation des stratégies des filières lors du Printemps des territoires, le ministre a demandé aux professionnels de les développer en feuilles de route opérationnelles afin de pouvoir définir les chantiers, leurs pilotes (Pouvoirs publics ou professionnels) et les calendriers de mise en œuvre. Nous attendons un retour du ministère pour définir le cadre de ce travail et partager le suivi des actions, le conseil spécialisé demeurant le lieu de coordination de la mise en place de ces plans.

### Quelles sont les perspectives de la filière ?

**P.T :** Le ministère a décidé de ne pas reconduire les soutiens financiers à la promotion sur le budget 2015 de l'établissement, et de modifier les sources de financements de l'expérimentation, via le CASDAR, et des programmes d'investissement et d'innovation, via le PIA. Ces changements poussent la filière à redéfinir sa façon de penser les financements publics, qui sont désormais basés sur des appels à projets et donc sur une plus grande sélectivité.



EN 2014, FRANCEAGRIMER A SOUTENU LA FILIÈRE GRÂCE À LA PRODUCTION DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET D'ÉTUDES. L'ÉTABLISSEMENT A AIDÉ LES EXPLOITATIONS À POURSUIVRE LA MODERNISATION DU PARC DE SERRES MARAÎCHÈRES, LA RÉNOVATION DU VERGER ET L'AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DE STOCKAGE DE POMMES DE TERRE. FRANCEAGRIMER A AUSSI ACCOMPAGNÉ LA FILIÈRE DANS SES ACTIONS DE PROMOTION.

## REDONNER DE LA **COMPÉTITIVITÉ** AUX FILIÈRES

Dans son plan stratégique défini à l'horizon 2025, la filière fruits et légumes a établi les grandes orientations qu'elle souhaite suivre à moyen terme : maintien des actions qui encouragent l'organisation des filières et renforcement de la pertinence des aides aux exploitations. Avec un objectif : le renouvellement des générations et des acteurs. Les professionnels vont donc œuvrer pour valoriser les atouts des productions de fruits et légumes et de pomme de terre, en tenant compte de leurs capacités climatiques et des éléments positifs qu'elles peuvent apporter à l'économie en termes d'emploi et d'occupation du territoire.

### ÉTUDIER LA COMPÉTITIVITÉ ET L'AVENIR DE LA FILIÈRE

Aides financières, appuis structurels ou organisationnels, opérations de promotion... Le soutien de FranceAgriMer est pluriel. Au quotidien, l'établissement assure le suivi des prix des fruits et légumes via le RNM. L'établissement contribue à l'achat de panels sur l'évolution de la consommation des produits frais. Il finance la réalisation d'études spécifiques, dont deux veilles concurrentielles internationales (fruits et légumes frais et pomme de terre). FranceAgriMer suit aussi le secteur des produits transformés. Des analyses statistiques des secteurs du bigarreau, du pruneau, de la tomate d'industrie et du champignon de couche ont été réalisées. En 2014, FranceAgriMer a travaillé sur une étude fondamentale sur les fruits et légumes et les enfants, le volet concernant les adultes étant prévu en 2015. L'objectif premier de cette étude est de permettre la mise en place d'une stratégie de conquête visant à la création d'un environnement favorable à la

consommation des fruits et légumes frais pour les jeunes enfants. De plus, l'enquête « Usages et attitudes pomme de terre » a été à nouveau réalisée en 2014, menée par Opinionway auprès de 1 092 français âgés de 18 ans et plus, responsables ou coresponsables des achats alimentaires. Un volet spécifique concernait la pomme de terre primeur, permettant ainsi une vision précise de son usage par les consommateurs. Enfin en 2014, FranceAgriMer a lancé une étude sur la notion de proximité dans la filière fruits et légumes. Il s'agit d'obtenir des éléments factuels sur le sens et l'importance du concept de « proximité » et d'éclairer les modalités de son utilisation dans les circuits commerciaux.

### MODERNISER LES SERRES MARAÎCHÈRES

Afin d'améliorer la compétitivité de la production française de légumes sous serre, FranceAgriMer finance un programme d'aide à la construction et à la modernisation de serres maraîchères. Les aides visent à optimiser l'efficacité énergétique, dans une optique de développement durable. Cette mesure est gérée dans le cadre d'appel à candidatures. Lancé sur 2013/14, cet appel a permis de retenir 64 dossiers correspondant à 4,8 millions d'euros. Les régions où se concentrent le plus de dossiers sont l'Aquitaine, la Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes. En 2014, le travail en commun avec les régions qui pouvaient mobiliser des crédits du FEADER sur les aides de FranceAgriMer a été renforcé.

### BIEN CONSERVER LES POMMES DE TERRE

La pomme de terre est un produit qui demande un dispositif sur mesure, prenant en compte un besoin important de capacité de stockage et d'optimisation de la performance énergétique des bâtiments. FranceAgriMer a ainsi financé une aide incitant à la modernisation et au développement des bâtiments dédiés à ces tubercules. En 2014, grâce à l'appel à candidatures, 52 projets d'investissements ont été soutenus pour 869 114 euros. En 2014, FranceAgriMer a traité 30 demandes de paiement pour la construction et l'aménagement de bâtiments de stockage de pomme de terre, pour un montant de 642 000 euros.

### SOUTENIR LES PROJETS DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

La gestion et le paiement de l'aide communautaire aux Fonds opérationnels reste un des cœurs de métier de FranceAgriMer. Il s'agit d'un des outils structurants de la filière, qui porte sur 201 des 232 OP de fruits et légumes recensées en France. En parallèle, il existe également 17 associations d'organisations de producteurs (AOPn), assurant la gouvernance nationale par produit, et 12 autres AOP aux formes diverses (régionales, de service, ou gestionnaires de Programme opérationnel). À titre réglementaire, en 2014, FranceAgriMer a appliqué les modifications du règlement 543/2011 portant sur la reconnaissance des OP et des AOP par les Pouvoirs publics, concernant principalement le nouveau régime de sanction qui s'applique aux suites des contrôles des critères de reconnaissance.

Par ailleurs, au titre de la gestion de crise, FranceAgriMer a mis en place les trois dispositifs consécutifs que la Commission a ouverts suite à la crise de la pêche nectarine de l'été et à l'annonce de l'embargo russe début août. Ainsi, entre août et septembre 2014, trois règlements ont été appliqués, concernant entre 12 et 16 fruits et légumes ciblés par la Commission. Les actions sélectionnées par les OP ont été principalement du retrait pour distribution gratuite aux associations caritatives, du retrait pour destruction et un peu de non récolte.

En 2014, le total des aides versées pour les fonds 2013 s'est élevé à 101 millions d'euros, dépassant, comme en 2013, le cap des 100 millions d'euros.

Concernant le paiement des aides aux organisations de producteurs, 191 dossiers d'OP ont été traités et 3 dossiers d'AOP.

### ACCOMPAGNER LA PROMOTION DES PRODUITS

Autre mission essentielle de FranceAgriMer, très stratégique pour la filière : le soutien de la promotion des produits, destiné à développer la consommation et à renforcer ou maintenir les parts de marché de la production nationale en France et à l'export.

L'établissement a ainsi contribué aux financements des campagnes génériques pour les fruits et légumes frais menées par Interfel sur le marché national, avec, en point d'orgue, la semaine Fraîch'attitude qui s'est tenue en juin.

Parallèlement, des aides ont appuyé les campagnes ciblant un produit particulier organisées par les associations d'organisations de producteurs nationales (AOPn). Elles ont aussi accompagné la présence de la filière sur des salons, en Europe et dans les pays tiers. En 2014, FranceAgriMer a traité 34 dossiers de promotion représentant un montant d'aide total de 4,7 millions d'euros.

Les paiements sur l'année se sont élevés à 4,5 millions d'euros pour 75 demandes.

L'établissement est également intervenu pour gérer les crises survenues durant l'été et l'automne 2014 : face à de très fortes perturbations de marché, l'établissement a apporté son soutien financier à la mise en place de campagnes de communication de crise pour la pêche nectarine, la pomme, mais également les pommes de terre

primeurs et de conservation. Le montant engagé s'est élevé à 912 500 euros. Concernant le soutien à la promotion via les dispositifs européens, cinq programmes sont actuellement en cours. Leur objectif est la mise en valeur des fruits et légumes et de leur consommation en Europe et dans les Pays Tiers, pour un budget global de 10,9 millions d'euros. Cette année, un programme déposé par deux interprofessions (Interfel et le CNIPT) a été rendu éligible par la Commission européenne pour un montant de 3,1 millions d'euros.

Les paiements effectués dans ce cadre se sont élevés à 311 200 euros pour les crédits nationaux et 3,1 millions d'euros pour les crédits communautaires.

### ENCOURAGER LA CONSOMMATION DES FRUITS

FranceAgriMer accompagne la distribution de fruits et de légumes dans les établissements scolaires, grâce à l'opération « Un fruit pour la récré », pour encourager leur consommation par les enfants, et assure la gestion et le paiement de l'aide communautaire dédiée. En 2014, des modifications ont été apportées à ce dispositif pour essayer de l'amplifier : augmentation du cofinancement européen, de 51 à 76 % ; passage de 6 à 9 distributions par trimestre...

Par ailleurs, une série de consultations a été initiée en 2014 sur la simplification de l'application de ce dispositif en France, via plusieurs groupes de travail, pour une application à la rentrée scolaire 2015/16. Fin 2014, 2 100 gestionnaires étaient inscrits ; 200 nouveaux agréments ont été délivrés au cours de l'année, soit une augmentation de 10,5 % par rapport à 2013. Davantage de demandes de paiement, présentées par des gestionnaires différents, ont été payées pour un montant d'environ 1,5 million d'euros. Ce programme touche quelque 700 000 élèves.

### ÉTABLIR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EXPÉRIMENTATION

Suite à la validation, en 2013, par le conseil spécialisé, des axes de l'expérimentation pour 2013/2015, FranceAgriMer a accompagné cinq projets portant sur les fruits et légumes frais, pour un budget

d'environ 1 million d'euros. Les principaux thèmes retenus concernaient la protection des plantes, la qualité des produits et les techniques culturales. Pour la filière la pomme de terre, deux projets - qualité des produits et protection des plantes - ont été accompagnés à hauteur de 227 000 euros. Par ailleurs, 27 projets (transformation, protection des plantes, emballages...) ont été conduits sur les fruits et légumes transformés, pour un montant de 723 000 euros.

### ACCOMPAGNER LES PROGRAMMES RÉGIONAUX

Les stations régionales faisant partie du réseau national d'expérimentation coordonné par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) ainsi que les structures techniques spécialistes de la pomme de terre conduisent des actions au niveau local. En 2014, un nouveau dispositif (appel à projets unique par filière avec un volet national et un volet régional) a été lancé avec l'objectif de poursuivre l'accompagnement des programmes régionaux d'expérimentation. Une partie des projets est cofinancée par le CASDAR, l'autre par FranceAgriMer qui assure la sélection et l'instruction de la totalité des dossiers.

455 projets ont été rendus éligibles au niveau régional, dont 24 concernent la pomme de terre, pour un montant global de 4,2 millions d'euros. Pour le secteur des fruits et légumes transformés, deux projets régionaux ont été retenus, pour un montant de 8 000 euros.

Marie-Agnès Oberti, déléguée filière  
@ : marie-agnes.oberti@franceagrimer.fr

## L'AIDE AU FINANCEMENT DE RÉNOVATION DU VERGER

CE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS VISE À AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE FRUITS. EN 2014, 929 DEMANDES ONT ÉTÉ PAYÉES POUR UN MONTANT DE 5,9 MILLIONS D'EUROS. 701 DÉCISIONS D'OCTROI D'AIDE ONT ÉTÉ NOTIFIÉES POUR 4,3 MILLIONS D'EUROS.

# PRODUCTIONS SPÉCIALISÉES

FRANCEAGRIMER SOUTIENT ÉGALEMENT LES FILIÈRES DE PRODUCTIONS SPÉCIALISÉES COMME L'APICULTURE, LE TABAC, LA TRUFFE ET LE HOUBLON. DES CULTURES EMBLÉMATIQUES DU TERROIR FRANÇAIS QUI BÉNÉFICIENT D'UN APPUI EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS, D'EXPÉRIMENTATION ET DE RECONVERSION VARIÉTALE.

## APICULTURE

**MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE CHEPTTEL, SOUTENIR L'APPUI TECHNIQUE ET L'EXPÉRIMENTATION**



Le secteur apicole bénéficie du programme triennal d'aide communautaire prévu par le règlement 1234/2007 (OCM unique), cofinancé pour moitié par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et, pour l'autre moitié, par des crédits publics provenant de différentes sources. Le programme apicole français est un des outils de financement du plan de développement durable de l'apiculture signé en 2013 par le ministre Stéphane Le Foll. Pour la période 2014-2016, la France dispose d'une dotation annuelle du FEAGA de 3,5 millions d'euros, ce qui représente la mise en œuvre d'un programme de 7 millions d'euros. Ce programme permet de financer notamment des investissements en exploitation, des programmes de recherche, de l'appui technique, et des réseaux de testage et de sélection génétique.

FranceAgriMer assure la gestion de ce programme en tant qu'organisme payeur de l'ensemble des crédits FEAGA. L'établissement apporte chaque année près de 2 millions d'euros de crédits nationaux permettant de cofinancer le programme apicole et de soutenir des programmes d'expérimentation et d'appui technique (350 000 euros). Enfin, FranceAgriMer finance des études économiques qui ont pour objectif de connaître mieux les enjeux économiques du secteur, à hauteur de 134 000 euros.

## TABAC

**ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES**



La tabaculture française a choisi de suivre une politique de qualité et de différenciation. En 2014, FranceAgriMer a soutenu la filière dans ses actions d'expérimentation à hauteur de 389 000 euros, et a accompagné l'effort d'investissement pour une production de qualité, la mécanisation et la récolte de tabac pour 107 000 euros.

## TRUFFE

**CONSOLIDER LA RECHERCHE**



L'action de FranceAgriMer en 2014 s'est concentrée sur le financement des protocoles de recherche et d'expérimentation, la diffusion des résultats, la sensibilisation et la formation en trufficulture. Une étude portant sur le verger truffier en France a été initiée et devrait aboutir en 2015. Ce sont près de 194 000 euros qui ont été octroyés au secteur en 2014 pour accompagner ces projets.

## HOUBLON

**LA RECONVERSION VARIÉTALE**



Le houblon est une production de niche essentiellement située en Alsace. La production annuelle moyenne est de 700 tonnes, sur près de 500 hectares. FranceAgriMer apporte son soutien à la filière en participant à un programme de reconversion variétale de cinq ans, une aide qui s'est élevée à 32 000 euros en 2014.

« LA COMPÉTITIVITÉ  
DES ENTREPRISES PASSE  
PAR LA RECONQUÊTE  
DU MARCHÉ INTÉRIEUR »

# HORTICULTURE



LA FILIÈRE HORTICOLE  
EST L'UNE DE CELLES  
QUI EMPLOIENT **LE PLUS  
DE SALARIÉS À TEMPS  
PLEIN** : LE SECTEUR GÉNÈRE  
**21 200 EMPLOIS DIRECTS,**  
DONT **12 400 SALARIÉS  
PERMANENTS** (58 %)

## TROIS QUESTIONS À...



**JEAN-PIERRE MARINÉ,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ HORTICULTURE

## RÉPONDRE AUX DÉFIS

DES MESURES ENVIRONNEMENTALES  
ET DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

### Quels ont été les principaux enjeux en 2014 ?

**Jean-Pierre Mariné :** Le ministre nous a proposé de mettre en place un logo Fleurs de France, nous avons rédigé un cahier des charges et réfléchi à son acceptation par les producteurs et les commerçants, sans surcoût pour eux. Ce logo est apposé lors de la mise en marché. Notre groupe prospective a également travaillé pendant un an et demi au futur de la filière horticole. Val'hor a été chargé de synthétiser ces travaux. Un groupe stratégique a ensuite été mis en place pour que nous reprenions, selon le calendrier établi, les propositions faites par le groupe prospective pour redonner une dynamique à notre filière.

### Qu'avez-vous tiré des plans opérationnels réalisés ?

**J-P.M :** Fin 2014, nous avons préparé le budget 2015 en sachant que le financement de FranceAgriMer, en particulier pour la modernisation des outils de production, serait désormais fait au travers du P3A. Nous sommes face à des défis importants car les investissements d'avenir sont des projets innovants porteurs de compétitivité pour le futur. La compétitivité des entreprises passe par la reconquête du marché intérieur, mais elle doit aussi prendre en compte les impératifs liés aux mesures environnementales et agro-écologiques. Il est intéressant pour nous de répondre à cette demande sociétale, mais cela complique un peu la vie des producteurs. Dans ce domaine, l'interdiction de certaines molécules phytosanitaires et la concurrence avec les pays voisins qui n'ont pas les mêmes normes ne facilitent pas la tâche d'une filière déjà en difficulté.

### Quelles sont les perspectives de la filière ?

**J-P.M :** Notre principal challenge est de nous inscrire dans le nouveau système de financement du développement des entreprises.



L'ANNÉE 2014 A ÉTÉ UNE ANNÉE COMPLEXE POUR LE SECTEUR HORTICOLE, AVEC UN RALENTISSEMENT DES ACHATS DE VÉGÉTAUX EN FRANCE. L'ACTION DE FRANCEAGRIMER, TANT SUR LE VOLET INVESTISSEMENT QUE SUR LES VOLETS EXPÉRIMENTATION ET SUIVI ÉCONOMIQUE, S'EST RÉVÉLÉE STRATÉGIQUE.

## LUTTER CONTRE LA CONCURRENCE ET PRÉSERVER LA FILIÈRE

Les conditions climatiques particulièrement pluvieuses du printemps 2014, combinées aux effets de la crise (pouvoir d'achat des ménages en baisse et réorientation des dépenses de consommateurs), ont pesé sur la consommation des ménages, et par conséquent sur la santé économique et financière des entreprises du secteur. En 2014, les achats de végétaux d'ornement par les particuliers ont représenté 3 milliards d'euros, en recul de 2,3% en valeur et de 6,4% en volumes par rapport à 2013. Un recul qui touche l'ensemble des végétaux d'ornement. Les surfaces de production ont diminué de 1 420 hectares, soit près de 8%. Cette réduction concerne principalement les aires de cultures extérieures, avec la perte de 1 054 hectares de parcelles de pleine terre entre 2012 et 2014 (12 814 hectares contre 13 867 hectares en 2012) et de 196 hectares d'aires de conteneurs. Cette contraction du marché s'est traduite par la disparition de près de 8% des entreprises entre 2012 et 2014. Dans ce contexte difficile, les professionnels de la filière se sont engagés aux côtés de l'établissement dans une réflexion prospective pour préparer l'avenir.

### UNE MOBILISATION SUR LA STRATÉGIE DE LA FILIÈRE

Pour répondre aux difficultés de la filière à plus court terme, les travaux menés sur la stratégie de filière ont été lancés avec FranceAgriMer et une première réflexion a été initiée pour élaborer un plan d'actions 2015-2017. L'établissement a d'ores et déjà mis en place des outils au service des entreprises pour accompagner et soutenir la profession dans ses mutations.

Un dispositif d'aide à la construction et à l'aménagement de serres et d'aires de culture a ainsi été instauré. Son objectif principal est de maintenir le potentiel de production tout en accroissant la compétitivité des exploitations, améliorer leurs performances environnementales et maîtriser la qualité des produits. FranceAgriMer a soutenu l'effort d'investissement des entreprises horticoles et pépinières à hauteur de 2,33 millions d'euros, avec un taux d'aide à 15%, pour un montant total de 12,4 millions d'euros. Un programme d'aide aux actions collectives de recherche appliquée et d'expérimentation a été lancé. Son but est de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière les avancées techniques et scientifiques facilitant leur évolution, y compris sur les plans économique et qualitatif. FranceAgriMer est intervenu à hauteur de 368 000 euros pour les programmes nationaux de recherche appliquée portés par l'Astredhor, l'Institut technique horticole, et 1,03 million euros sur des programmes régionaux d'expérimentation. L'appui technique a été également soutenu (177 000 euros).

### VALORISER L'IMAGE DE L'HORTICULTURE

FranceAgriMer a contribué à hauteur de 635 000 euros aux programmes média et hors média permettant de renforcer, tant sur le marché français que sur les marchés extérieurs, l'image et la consommation des produits horticoles. Il s'agit pour l'essentiel de campagnes collectives et génériques : des actions ciblées aux moments-clés de l'année. Le renouvellement de l'image des produits de l'horticulture auprès des

jeunes générations a fait l'objet d'une campagne « design par nature » (presse papier), cofinancée par FranceAgriMer et l'interprofession Val'hor.

Enfin, dans les moments les plus difficiles, au printemps 2014, l'établissement a accompagné la filière en contribuant à la mise en œuvre de campagnes de crise.

### UN LABEL IMPORTANT, « FLEURS DE FRANCE »

À la demande du ministre en charge de l'agriculture, Stéphane Le Foll, et en pleine complémentarité avec les programmes de promotions et de communication soutenus par l'établissement, les travaux initiés par FranceAgriMer et poursuivis par l'interprofession horticole concernant le label « Fleurs de France » ont pour objectifs de différencier les produits français et de mettre en avant leur origine. Une dynamique qui devrait porter ses fruits en 2015 avec le lancement du logo « Fleurs de France ».

Enfin, l'établissement est un acteur incontournable pour un travail précis de suivi économique, essentiel pour la filière et les entreprises du secteur qui ont besoin de références pour se situer dans leur environnement direct et concurrentiel. Fort de son expertise en matière de collecte et de traitement de l'information, de fiabilité des chiffres et de méthodologie, FranceAgriMer a financé les observatoires des entreprises, réalisé des notes de conjoncture et cofinancé avec Val'hor le panel de consommation des végétaux d'ornement pour un montant de 376 000 euros.

Isabelle Chibon-Tailhan, déléguée filière  
@ : isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr

« **FRANCEAGRIMER  
A ÉTÉ TRÈS ACTIF POUR  
L'APPLICATION ANTICIPÉE  
DU FONDS EUROPÉEN POUR  
LES AFFAIRES MARITIMES  
ET LA PÊCHE (FEAMP)** »



# PÊCHE ET AQUACULTURE

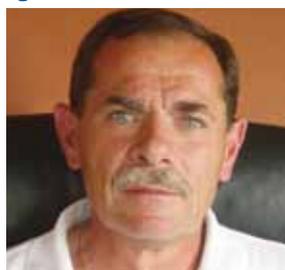


**PRODUCTION NATIONALE PÊCHE  
ET AQUACULTURE: 665 000 t**

**VALEUR PRODUCTION:  
1,8 MILLIARD D'EUROS**

**DÉFICIT BALANCE COMMERCIALE:  
-3,6 MILLIARDS D'EUROS**

## TROIS QUESTIONS À...



**HERVÉ JEANTET,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ PÊCHE  
ET AQUACULTURE

## MISE EN PLACE D'UN ÉCOLABEL PUBLIC

**Vous vous étiez personnellement impliqué en 2013 pour un nouveau style de conseil spécialisé pêche et aquaculture à FranceAgriMer; quel résultat un an plus tard?**

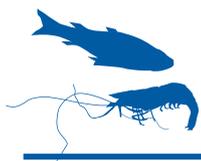
**Hervé Jeantet:** Fin 2013, le conseil spécialisé a été renouvelé dans le sens proposé au ministre par le conseil précédent: un conseil plus ramassé, mais avec des suppléants, avec représentation d'une ONG, d'un économiste, puis de l'Association des Régions de France... Les débats se veulent plus stratégiques: pour soutenir la réflexion, il a décidé de lancer une étude de compétitivité de la filière pêche et une prospective à 10 ans en collaboration avec France Filière Pêche qui, de l'avis général, a pris une place décisive dans le secteur. Les résultats sont attendus pour fin 2015, ils inspireront les travaux du conseil spécialisé pour les orientations à moyen terme.

**Comment envisagez-vous l'action de FranceAgriMer dans le contexte nouveau du FEAMP ouvert en 2014?**

**H.J.:** FranceAgriMer a été très actif pour l'application anticipée du FEAMP en 2014, pour son volet de financement prévu dans le cadre de l'organisation commune de marché (OCM). De son côté, le conseil spécialisé, qui présente l'avantage de regrouper les représentants des organisations économiques et syndicales des quatre filières (pêche, aquaculture, conchyliculture, pêche professionnelle en eau douce) dans la seule formation nationale officielle de concertation avec les Pouvoirs publics, travaillera à des orientations stratégiques de filière et pourra être utilement consulté pour avis sur la mise en œuvre du Programme opérationnel français d'application du FEAMP.

**En décembre 2014, le référentiel de l'écolabel public de la pêche a été approuvé par le ministère en charge de l'environnement (MEDDE). FranceAgriMer s'y est beaucoup investi, pour quel avenir?**

**H.J.:** Ce référentiel, issu du Grenelle de la mer, a été signé en décembre 2014 par Alain Vidalies et Ségolène Royal. L'originalité de cet écolabel public repose sur le rapprochement inédit de trois fondamentaux: la gestion durable de la ressource et des pratiques des acteurs économiques engagés, une meilleure prise en compte des aspects sociaux dans les filières de production et commercialisation, la qualité du produit mis à la consommation. L'objectif de l'année 2015 est double à ce sujet: faire adopter l'écolabel par un plus grand nombre d'entreprises et inspirer la Commission pour la mise en place d'un écolabel européen. Un pari ambitieux pour l'avenir de la filière pêche.



LA PÊCHE FRANÇAISE DOIT RENFORCER SON TRAVAIL SUR LES STRATÉGIES ET LES MODALITÉS DE COMMUNICATION AVEC LES CONSOMMATEURS, EN CONFORMITÉ AVEC LE FUTUR CADRE STRUCTUREL POUR LA PÊCHE (FEAMP). IMMERSION DANS UNE FILIÈRE QUI DOIT RELEVER DE NOMBREUX DÉFIS.

# ENCOURAGER LA VALORISATION DE LA PÊCHE FRANÇAISE ET DE L'AQUACULTURE

## LE MARCHÉ DES PRODUITS AQUATIQUES: UNE ANNÉE 2014 GLOBALEMENT POSITIVE

Les quantités de pêche débarquées enregistrées en halles à marée, au nombre de 38\*, sont de 209 800 tonnes, un chiffre stable en regard de l'an dernier.

La valeur des ventes est de 633,7 millions d'euros soit + 2 % par rapport à 2013.

Quant aux volumes invendus, ils représentent 1 500 tonnes, soit - 65 %.

Enfin, le prix moyen pondéré est de 3,04 €/kg, soit + 1 % par rapport à 2013. Toutefois, environ 1/3 des transactions de la pêche fraîche, non enregistré en halle à marée, relativise cette statistique.

Malgré les fortes tempêtes en début d'année, le marché a été meilleur qu'en 2013. Le retrait-destruction a disparu avec l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation commune de marché (OCM) au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le stockage aidé a été peu mis en œuvre, mais la possibilité de son déclenchement, à un prix équivalent à 80 % de la moyenne des cours relevés en 2011/2012/2013, a permis aux organisations de producteurs (OP) de réguler activement les apports et a été perçue comme une limite inférieure des cours par le commerce.

La pression des volumes importants de cabillaud importés à bas prix de Norvège a été forte, tant sur les pêcheurs que sur les mareyeurs français. En revanche, les prix du saumon sont restés élevés, freinant une consommation déjà modérée par une mauvaise image de la production norvégienne véhiculée par les médias. Pour la conchyliculture, la consommation est restée limitée en raison des mortalités, mais avec des prix revalorisés.

La consommation de truite, fleuron de l'aquaculture française, a connu une embellie: + 20 % en 2014, à l'opposé du saumon frais, qui enregistre une baisse de 16 %.

## FRANCEAGRIMER ACTEUR DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Suite à différents audits du système français depuis 2010, la Commission européenne a demandé à la France, en juin 2014, un plan d'actions visant à améliorer la qualité globale de la collecte de données sur les filières de la pêche maritime intervenant dans la politique de contrôle des pêches.

Déjà chargé de la saisie des données de captures des petits navires (moins de 12 m, non concernés par le *logbook*

électronique), soit 135 000 journaux de bords et fiches de pêche, et de la collecte et du traitement des notes de vente de la première commercialisation, soit 6 millions de transactions par an, FranceAgriMer joue un rôle essentiel dans ce plan.

L'établissement a ainsi mis en place, en accord avec la direction des Pêches maritimes (DPMA), un programme d'actions destiné à assurer l'exhaustivité et la qualité des données recueillies. Dans ce but, l'unité Bases d'information sur la pêche a en particulier établi une relation directe avec les directions départementales de la mer et du littoral, pour améliorer la qualité des déclarations des pêcheurs et accélérer leur transmission.

Dominique Defrance, délégué filière  
@: [dominique.defrance@franceagrimer.fr](mailto:dominique.defrance@franceagrimer.fr)



\* Source FranceAgriMer-Réseau Inter-Criées.

« LA RÉFLEXION SUR  
LE PLAN STRATÉGIQUE  
ET SA DÉCLINAISON EN  
ACTIONS OPÉRATIONNELLES  
PRIORITAIRES A PERMIS  
DE SE POSER LES BONNES  
QUESTIONS »

# PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES



## AUGMENTATION DES RÉCOLTES

D'HUILES ESSENTIELLES DE

**LAVANDE** (+25 %)

ET **LAVANDIN** (+16 %)

**LES ORGANISATIONS DE  
PRODUCTEURS ONT TRAITÉ  
PRÈS DE 250 ESPÈCES DE PAM  
CULTIVÉES OU CUEILLIES**

## TROIS QUESTIONS À...



**BERNARD PRÉVAULT,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ PLANTES À PARFUM,  
AROMATIQUES ET MÉDICINALES

## NOTRE FILIÈRE PRÉSENTE ENCORE DES PERSPECTIVES DE PROGRESSION

### Quels ont été les défis principaux de 2014 ?

**Bernard Prévault :** Pour les filières PPAM, ce sont incontestablement les questions relevant de l'adaptation aux évolutions réglementaires qui se sont révélées les plus problématiques. Cette prégnance s'exprime dans tous les secteurs : plantes à huile essentielle, plantes médicinales ou aromatiques ; au niveau des différents maillons de la filière, (producteurs, transformateurs, industriels) ; mais aussi sur divers thèmes : protection des cultures, normes de production et transformation, classification et étiquetage des produits... Les entreprises sont contraintes de consacrer de plus en plus de moyens à la résolution de ces problématiques et entendent bien utiliser l'audience qui leur est offerte au conseil spécialisé pour les exprimer et les résoudre. Pour ce qui est de FranceAgriMer, l'évolution de la structure budgétaire et des dispositifs de soutien constituent également un défi à relever, notamment en termes d'information de nos partenaires qui ont parfois du mal à en comprendre les tenants et aboutissants.

### Qu'avez-vous tiré des plans opérationnels réalisés ?

**B.P. :** La réflexion sur le plan stratégique et sa déclinaison en actions opérationnelles prioritaires a permis de se poser les bonnes questions. Nous verrons dans l'avenir si les réponses que nous avons imaginées sont les bonnes, et surtout si nous aurons les moyens de les mettre en œuvre.

### Quelles sont les perspectives de la filière ?

**B.P. :** Tout en considérant les obstacles réels ou potentiels, je pense que, toute proportion gardée, notre filière présente encore des perspectives de progression. Cela passera par le maintien de notre position dominante dans quelques productions de « masse » comme la lavandiculture, mais aussi par le développement dans de nouveaux usages comme, par exemple, les compléments pour l'alimentation animale.



LE NIVEAU DES RÉCOLTES 2014 A ÉTÉ CONTRASTÉ SELON LES ESPÈCES ET LES ZONES DE PRODUCTION. LA DEMANDE SUR LES MARCHÉS RESTE SOUTENUE ET L'OFFRE DES PRODUCTEURS PEINE À LA SATISFAIRE. DANS UN CONTEXTE OÙ LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES PÈSENT DE PLUS EN PLUS SUR LA FILIÈRE, LE CONSEIL SPÉCIALISÉ S'EST ATTELÉ À EN DÉFINIR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.

## POSITIONNER LA FILIÈRE DANS UNE OPTIQUE D'INNOVATION

### PRODUCTIONS ET MARCHÉS

Les conditions climatiques très particulières de 2014 ont conduit à des récoltes très contrastées selon les situations, parfois pour les mêmes espèces. Pour les plantes médicinales, les récoltes ont été assez satisfaisantes dans l'ouest de la France (Anjou), mais mauvaises sur d'autres zones (Bourgogne). La prégnance des problèmes phytosanitaires est bien plus manifeste que lors des précédentes campagnes. Dans ce contexte, l'offre est généralement inférieure à la demande et les cours se sont raffermis.

Pour les plantes aromatiques, le contexte est très comparable : les problèmes phytosanitaires ont été très importants, jusqu'à compromettre parfois la totalité de la récolte de certaines parcelles (basilic). En revanche, en ce qui concerne les plantes à parfum, à part les situations de récolte précoce qui ont souffert d'une fin de printemps sèche, les productions ont globalement bien profité des conditions relativement humides qui ont suivi. Les récoltes d'huile essentielle sont donc en hausse et atteignent 1 055 tonnes de lavandin et 51 tonnes de lavande, les cours demeurant fermes.

### LE PLAN STRATÉGIQUE EN ORDRE DE MARCHE

L'année 2014 a permis de conduire au sein du conseil spécialisé une réflexion globale aboutissant à la définition des priorités d'action de la filière sur le long et le moyen terme. Elles s'articulent autour de quatre thématiques : d'abord, conforter la compétitivité en positionnant les produits sur un rapport qualité/prix accepté par le marché, et maintenir la position de la filière lavandicole au plan mondial en favorisant la diversité et les niches de qualité. Ensuite,

renforcer l'attractivité des productions sur les exploitations avec la diminution de la pénibilité et la mise en œuvre de garanties de débouchés et de marges. Puis, répondre et maîtriser les évolutions réglementaires : gestion du règlement REACH pour les huiles essentielles, répondre aux besoins en autorisations de mise en marché (AMM) de produits phytosanitaires. Enfin, renforcer les enjeux territoriaux et environnementaux : productions de zones sèches méditerranéennes et de zones de montagne, renforcement du bio.

### FRANCEAGRIMER FAVORISE LA R&D ET L' ASSISTANCE TECHNIQUE

En lien avec les orientations stratégiques et dans un contexte de marché ouvert, le savoir-faire et la qualité des produits constituent les principaux atouts des productions nationales vis-à-vis de la concurrence d'autres pays à faible coût de main-d'œuvre et des produits de synthèse, dans la parfumerie notamment. L'investissement dans les actions de recherche et développement et dans l'assistance technique est donc primordial et soutenu par FranceAgriMer, qui y a consacré 1,1 million d'euros (1 100 k€), soit 55 % de l'ensemble des aides pour la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).

### ENCOURAGER L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION

Face à une capacité d'offre globalement déficitaire, l'objectif reste toujours de favoriser l'augmentation de la capacité de production. Pour répondre à cet enjeu, l'établissement a soutenu l'effort d'investissement à hauteur de 400 000 euros. FranceAgriMer appuie également les entreprises de transformation pour optimiser leur

travail sur la distillation, le séchage et les conditions de stockage des plantes afin de mieux répondre aux critères de qualité. De même, la structuration au travers des organisations de producteurs reste privilégiée, ce qui conduit au maintien d'une mesure spécifique d'accompagnement pour un montant de 400 000 euros.

Claude Chailan, délégué filière

@ : [claudc.chailan@franceagrimer.fr](mailto:claudc.chailan@franceagrimer.fr)

### LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

#### PLANTES À PARFUM :

- AVEC PRÈS DE 16 500 HECTARES, LE LAVANDIN EST LA CULTURE LA PLUS IMPORTANTE EN SURFACE ;
- LA PRODUCTION FRANÇAISE D'HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDIN N'A QUASIMENT PAS DE CONCURRENCE ÉTRANGÈRE : ELLE EST PRODUITE À PLUS DE 95 % DANS L'HEXAGONE.

#### PLANTES AROMATIQUES :

- CE MARCHÉ RESTE DOMINÉ DANS PLUSIEURS SECTEURS PAR LES IMPORTATIONS ET S'INVESTIT DANS LES MARCHÉS DE HAUTE QUALITÉ POUR SE DÉMARQUER.

#### PLANTES MÉDICINALES :

- BIEN QUE LA PRODUCTION FRANÇAISE RESTE MINORITAIRE DANS LE PAYSAGE EUROPÉEN, LE DÉFICIT D'ATTRACTIVITÉ DE CETTE FILIÈRE, LIÉ À DIFFÉRENTES CONTRAINTES (MATÉRIEL SPÉCIFIQUE, COÛT DE MAIN-D'ŒUVRE...), VIENT LIMITER SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT.

« ACCOMPAGNER  
L'ADAPTATION DES  
EXPLOITATIONS »

# LAIT



**24,6 MILLIARDS DE LITRES**  
DE LAIT PRODUITS

**SOLDE COMMERCIAL POSITIF**  
DE 4,6 MILLIARDS D'EUROS  
POUR LES PRODUITS LAITIERS

## TROIS QUESTIONS À...



**DOMINIQUE CHARGÉ,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ LAIT

## NOUS DEVONS RÉPONDRE À UN ENJEU MAJEUR, CELUI DE LA VOLATILITÉ DANS LE MONDE LAITIER

### Quels événements ont marqué la filière en 2014 ?

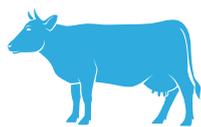
**Dominique Chargé :** Nous avons accompagné l'organisation de la filière pour l'après-quota, autour de deux grands axes prioritaires. En premier lieu, au niveau de l'amont, nous avons mis en place tous les outils de transparence de la collecte et de la transformation dont la filière aura besoin après le 1<sup>er</sup> avril 2015. FranceAgriMer nous est d'ailleurs d'une grande aide avec le lancement de l'observatoire national des volumes. En second lieu, nous avons travaillé à la redéfinition de nos outils pour accompagner l'adaptation des exploitations dans l'après-quota, avec deux difficultés majeures : répondre de manière pertinente à la diversité régionale, et adapter nos dispositifs de financement face à la modification du budget de l'établissement.

### Que vous a apporté la réflexion sur les plans opérationnels ?

**D.C :** Nous avons travaillé sur les mesures agro-écologiques, auxquelles le ministre tient beaucoup. Nous devons également mieux appréhender les plans de financement, en réinventant leur phasage et leur calage, entre les orientations données à l'échelle nationale et leurs déclinaisons régionales.

### Parlez-nous des perspectives d'avenir du lait...

**D.C :** Elles tournent autour de la compétitivité de la filière : nous devons trouver les moyens de faire face aux conséquences de la volatilité. Un bon exemple est celui de l'embargo russe, qui a perturbé les revenus d'exploitation. Nous devons trouver des mécanismes nouveaux et FranceAgriMer peut être un interlocuteur privilégié. Il s'agit de mettre au point de bons outils de prévention et de gestion de crises, dont l'observatoire des volumes fait partie.



EN 2014, LA FILIÈRE A TRAVAILLÉ ESSENTIELLEMENT SUR LE MAINTIEN DE LA PRODUCTION NATIONALE. ELLE CHERCHE ÉGALEMENT À PRENDRE DES PARTS SUR LES MARCHÉS DE L'EXPORTATION, NOTAMMENT EN ASIE-DU SUD-EST. LES TRAVAUX DU CONSEIL SPÉCIALISÉ ONT ÉGALEMENT PORTÉ SUR LA FIN DES QUOTAS LAITIERS.

## LA FILIÈRE S'ORGANISE POUR LA FIN DES QUOTAS

### UNE COLLECTE DISPARATE SELON LES SECTEURS

En lait de vache, l'année a été marquée par une collecte dynamique dans un contexte favorable, avec un ralentissement en fin d'année lié à une dégradation des marchés. Les volumes supplémentaires de lait ont été surtout transformés en produits industriels destinés au grand export. Une amélioration du solde des échanges de produits laitiers a suivi, malgré le ralentissement des exportations au second semestre, qui tirait sa source de la faiblesse des achats chinois et s'est amplifié avec l'annonce de l'embargo russe au mois d'août.

La filière lait de chèvre a été confrontée à une faiblesse de collecte, liée à un redémarrage très lent de la production après la crise du secteur en 2012-2013. Cette situation a entraîné une tension sur le marché, avec des prix orientés à la hausse dès le stade de la production. En lait de brebis, la production est en légère augmentation, malgré une faiblesse du rayon de Roquefort. Le marché a cependant été soutenu à l'exportation, et les prix à la production ont été une nouvelle fois en hausse.

### LA PRÉPARATION À LA SORTIE DES QUOTAS LAITIERS

Les travaux du conseil spécialisé des filières laitières ont été largement centrés sur le profond changement entraîné par la fin des quotas laitiers, prévue au 1<sup>er</sup> avril 2015.

La stratégie des filières laitières, élaborée fin 2013 et précisée en 2014, tire les conséquences de la fin de la régulation du marché européen par l'offre. Elle vise avant tout, d'une part, à maintenir le potentiel de production nationale sur l'ensemble

du territoire et, d'autre part, à conquérir de nouveaux débouchés à l'exportation à partir des régions les plus productives, vers des marchés en forte croissance, notamment en Asie du Sud-Est, alors que le marché européen est désormais saturé.

### SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Ainsi, un suivi spécifique des livraisons hebdomadaires de la dernière campagne de quotas laitiers a été mis en place pour vérifier que la production, très importante en début de campagne, n'entraîne pas la filière vers un dépassement de sa référence nationale, ce qui aurait un effet négatif sur les prix. Il n'y a finalement pas eu de dérapage.

Un point d'actualité sur l'ouverture des marchés à l'exportation et leurs éventuels problèmes d'accès a été effectué très régulièrement par la mission des Affaires européennes et internationales, afin de permettre aux opérateurs de saisir les opportunités dès que celles-ci se présentent.

L'accent a été porté sur les aides aux investissements des entreprises industrielles, et tout particulièrement les

entreprises innovantes à l'exportation ainsi que celles qui étaient confrontées à des situations de déprise. Sur un montant de 3,7 millions d'euros affectés à ces aides, 2,3 ont d'ores et déjà été engagés par FranceAgriMer (1,5 million d'euros de demandes en cours d'analyse).

Enfin, le travail de prospective engagé en 2013 sur l'avenir de la filière laitière arrive à sa fin. Il devra permettre, en 2015, de choisir les orientations à privilégier.

### DES QUOTAS AU PASSAGE À UNE RELATION CONTRACTUELLE

La fin des quotas laitiers crée de nouvelles relations entre les producteurs et les entreprises auxquelles ils livrent leur lait. Sous le régime des quotas, les producteurs disposaient d'un droit à produire qui leur était propre. Avec la fin des quotas, c'est une relation contractuelle classique qui s'établit, mais les producteurs ont la possibilité de se regrouper en OP (organisations de producteurs), afin d'être en mesure de discuter collectivement avec leurs acheteurs.

Les OP doivent adresser annuellement à FranceAgriMer les informations de livraisons individuelles de leurs adhérents. Au 31 décembre 2014, 47 OP étaient reconnues.

Une réflexion est aussi menée dans les filières lait de chèvre et lait de brebis sur la contractualisation. Enfin, en 2014, 79 000 exploitations laitières (69 000 en lait de vache, 5 000 en lait de chèvre, 5 000 en lait de brebis) produisent plus de 25 milliards de litres de lait, et comptent plus de 200 000 emplois directs.



Olivier Blanchard, délégué filière  
@ : olivier.blanchard@franceagri.fr

« **NOTRE OBJECTIF  
RESTE D'AMÉLIORER  
LA COMPÉTITIVITÉ  
DE NOS ENTREPRISES** »

# VIANDES



LA FRANCE EST LE **1<sup>ER</sup> PAYS  
EUROPÉEN** PRODUCTEUR  
DE **VIANDE BOVINE** AVEC  
**19,2 MILLIONS** DE TÊTES

**57%** SONT D'ORIGINE **ALLAITANTE**  
ET **43%** D'ORIGINE **LAITIÈRE**

## TROIS QUESTIONS À...



**PIERRE CHEVALIER,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ VIANDES ROUGES

## NOUS DEVONS DÉFINIR UNE VÉRITABLE STRATÉGIE EXPORTATRICE SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

### Quels grands défis ont animé la filière en 2014?

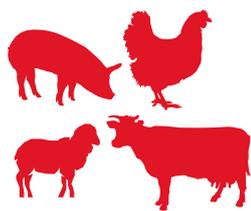
**Pierre Chevalier:** Le projet d'accord de libre-échange USA-Union européenne en cours de négociation, s'il aboutissait, ébranlerait profondément et de façon durable les équilibres du marché européen de la viande bovine. Nous devons par ailleurs relever le défi d'améliorer nos parts de marché à l'export, notamment des créneaux porteurs sur toute l'Asie. Nous sommes aussi confrontés à des challenges, notamment la nécessité d'optimiser la rentabilité de l'ensemble de notre filière, de la production à la transformation.

### Quels impacts a eu la définition des plans opérationnels?

**P.C.:** L'année 2014 a montré que le plan stratégique de la filière, défini au sein de FranceAgriMer avait de bonnes orientations, qui doivent être mises en œuvre; il faut se donner les moyens de le rendre totalement opérationnel pour répondre aux enjeux majeurs de la filière: amélioration de la compétitivité des entreprises, modernisation des exploitations d'élevage, restructuration de nos unités d'abattage, et aussi rénovation et adaptation de nos unités de transformation industrielle.

### La filière voit s'ouvrir de belles perspectives...

**P.C.:** Nous nous positionnons dans un marché mondial porteur. La France détient des savoir-faire, des entreprises performantes et des animaux de races exceptionnelles. Aucun autre pays en Europe n'a les mêmes. La filière bovine peut participer à l'amélioration de la balance commerciale française, mais nous devons avoir une véritable stratégie exportatrice sur les marchés mondiaux qui s'ouvrent aujourd'hui, dans l'intérêt de notre pays.



DÉVELOPPER DES FILIÈRES COMPÉTITIVES, MULTIPERFORMANTES, ATTRACTIVES POUR LES ÉLEVEURS ET RECONNUES PAR LA SOCIÉTÉ: TELLES ONT ÉTÉ LES AMBITIONS DES PROFESSIONNELS CETTE ANNÉE. NÉANMOINS, 2014 A ÉTÉ UNE ANNÉE DIFFICILE ET MOUVEMENTÉE AVEC UNE BAISSSE DES PRIX DES PRODUITS ET UNE DIMINUTION DES REVENUS POUR LES ÉLEVEURS.

## ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ ET RECONQUÉRIR LE CONSOMMATEUR

La crise économique continue de peser sur la consommation des ménages en France et en Europe et l'embargo russe a déstabilisé les marchés de la viande bovine et porcine.

Dans ce contexte perturbé, FranceAgriMer s'est efforcé de soutenir les filières, de renforcer leur compétitivité, de rechercher de nouveaux débouchés, d'améliorer leur fonctionnement et de tracer de nouvelles perspectives.

### DES SYSTÈMES DE COTATIONS BOVINES ET OVINES RÉNOVÉS

Depuis 2012, FranceAgriMer poursuit la réforme des cotations des viandes bovine et ovine afin de mieux répondre aux besoins des filières, fiabiliser la collecte des données et leur élaboration. Les nouveaux dispositifs sont basés sur une remontée dématérialisée des données de prix des abatteurs et des grilles de cotations renouvelées, ils apportent davantage de représentativité et de précision, contribuant ainsi à améliorer la transparence et la connaissance des marchés.

En 2014, FranceAgriMer a effectué avec les professionnels un bilan de leur déploiement et apporté de nouvelles améliorations.

Des contrôles sur la remontée des données de prix garantissent le bon fonctionnement des dispositifs qui, pour le secteur des gros bovins entrée abattoirs, représentent 88 % de la production de viande bovine et pour les ovins 66 % de la production.

### VALORISATION DU CINQUIÈME QUARTIER À L'EXPORTATION

Après l'étude sur la valorisation du cinquième quartier dans les secteurs bovin, ovin et porcin, FranceAgriMer

a conduit en 2014 une étude sur les freins à l'exportation de produits tripiers vers les Pays Tiers.

Malgré une demande mondiale croissante, la France semble à l'écart de la dynamique de développement des exportations d'abats, alors que la valorisation du cinquième quartier est stratégique pour les industriels et l'équilibre économique de la filière. L'étude analyse les caractéristiques des principaux marchés d'exportation : Russie, Asie (Chine), Afrique (Algérie, Égypte, Tunisie, Ghana), les freins et les difficultés rencontrés au plan technique, sanitaire, réglementaire et commercial et propose quinze fiches « pays » pour passer d'une logique de dégageement à une logique de valorisation.

### MODERNISER LE SECTEUR DE L'ABATTAGE-DÉCOUPE DES VIANDES DE BOUCHERIE

Le dispositif mis en place en 2012 a été prorogé en 2013 et recentré sur l'accompagnement des investissements visant à améliorer la compétitivité des outils d'abattage par le biais, d'une part, de l'automatisation des process et de la robotisation et, d'autre part, de la restructuration à travers la reprise d'actifs. Deux types d'aides sont mis en place : aides aux investissements matériels de compétitivité et aides à l'acquisition d'actifs. Le budget spécifique alloué en 2014 a été de 4 millions d'euros, 17 projets ont été déposés.

En 2015, FranceAgriMer continuera d'accompagner le secteur, avec l'appel à projets sur la reconquête de la compétitivité des entreprises d'abattage et de découpe dans le cadre de l'action Projets agricoles et agroalimentaires

d'avenir (P3A) du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

### ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DE LA SORTIE DES QUOTAS LAITIERS

Dans la perspective de la suppression des quotas laitiers au 31 mars 2015, le conseil spécialisé ruminants et équidés a engagé une réflexion afin de préparer la filière viande bovine à la sortie des quotas laitiers.

Une étude a été réalisée par l'Institut de l'élevage et co-financée à 60 % par FranceAgriMer.

Sur la base d'une analyse du devenir de la production de viande dans les exploitations laitières diversifiées et de l'évolution prévisible des cheptels allaitants et laitiers, elle précise la place des différents systèmes de production de viande à l'échéance 2020.

La croissance de la production laitière par intensification et spécialisation des élevages devrait provoquer un recul des ateliers d'engraissement de jeunes bovins et de vaches allaitantes dans les exploitations laitières. La production française de viande bovine finie à l'horizon 2020 devrait se maintenir au niveau de 2013 (-8 % par rapport à 2010), avec plus de viande de femelles et moins de mâles d'origine laitière.



### LES AIDES EN FAVEUR DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN EXPLOITATION

FranceAgriMer s'est efforcé de dynamiser ces actions jusqu'à présent financées par les contrats de projets État-Région (CPER) en prenant en compte les nouveaux objectifs des politiques publiques, les préoccupations des familles professionnelles, sans remettre en cause les équilibres entre les régions et les filières.

En matière d'assistance technique en exploitation, dans le cadre du projet agro-écologique pour la France et des stratégies des filières, FranceAgriMer a décidé d'accompagner les actions qui contribuent à la double performance économique (maîtrise des coûts de production et de la volatilité des prix) et agro-écologique (réduction des intrants, autonomie alimentaire, diminution des impacts environnementaux...).

Ces aides sont destinées aux structures dispensant des conseils auprès des exploitants et concernent soit des prestations d'appui technique collectif soit un suivi individuel.

Pour l'année 2014 et les filières viandes, 20 210 élevages ont été suivis, pour un montant d'aides de 6,8 millions d'euros, orientées essentiellement vers les thématiques « coûts de production » (54 %) et « autonomie alimentaire » (23 %).

### UNE ÉVALUATION DE L'ABATTAGE DES ÉQUIDÉS EN FRANCE

Depuis plusieurs années, le recul de la consommation nationale et des capacités de production et l'accroissement des coûts de production ont fragilisé

l'équilibre économique de la filière qui, en février 2013, a dû faire face à une crise médiatique.

FranceAgriMer a réalisé un état des lieux de l'abattage des équidés en France et une analyse comparée de la situation dans trois autres pays limitrophes (Belgique, Espagne et Italie) pour tracer des perspectives à moyen terme pour la filière.

Actuellement, 90 abattoirs assurent l'abattage des animaux de la filière agricole productrice de poulains destinés à la boucherie et ceux des filières loisirs, sports et courses.

Il est essentiel de maintenir le réseau existant des abattoirs agréés pour les équins, et de construire une stratégie commune entre les différents secteurs, sur la production et la mise en marché de la viande chevaline en France qui soit basée sur une meilleure connaissance du fonctionnement de la filière et le renforcement de sa transparence pour rassurer le consommateur.

### UN SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ABATTOIRS DE VOLAILLES

Initialement mis en place en 2013 pour restaurer la compétitivité du maillon aval de la filière afin de faire face à la concurrence sur le marché intérieur, le dispositif a été renforcé en cours d'année pour prendre en compte les difficultés de toutes les entreprises industrielles. 16 dossiers ont été instruits et engagés en 2014, pour un montant total de 4,4 millions d'euros. Les projets concernent le secteur du poulet de chair (78 %), dont la modernisation doit permettre de reconquérir le marché intérieur et de maintenir les débouchés à l'export.

### UNE VEILLE CONCURRENTIELLE INTERNATIONALE POUR LA VOLAILLE DE CHAIR

Dans un contexte de perte de compétitivité, de réduction des débouchés sur le marché national et international pour le secteur des volailles de chair, le conseil spécialisé viandes blanches a lancé la réalisation d'une veille concurrentielle pour suivre les évolutions internationales, positionner la filière française vis-à-vis de ses concurrentes et mobiliser les différents partenaires sur leur avenir. Cette évaluation comparative de la compétitivité de la filière « volaille de chair » concerne 17 pays concurrents de la France, et est programmée sur une période de trois ans. En 2013, sans surprise, le Brésil domine la situation mondiale; la France réalise un score médian, devancée par de nouveaux pays producteurs tels que la Russie, l'Ukraine, la Turquie et la Pologne, en plein développement.

### LUTTER CONTRE L'EMBARGO RUSSE ET TROUVER DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

Dans le secteur des viandes, l'embargo sanitaire russe décidé en janvier 2014 pour les produits porcins, suivi de l'embargo sur l'ensemble des viandes en août 2014 ont donné beaucoup d'actualité aux actions conduites en matière d'appui aux exportateurs pour la recherche de débouchés alternatifs. Ainsi, 75 % des exportations porcines destinées à la Russie ont pu trouver de nouveaux débouchés, en particulier sur les pays d'Asie. Des assouplissements et des (ré) ouvertures de marchés ont aussi été obtenus pour les bovins vifs et la viande bovine sur les pays proches du pourtour méditerranéen.

Pour chacune des filières viandes et œufs, le développement des exportations est un des objectifs du plan stratégique qui mobilise fortement les conseils spécialisés et les services.

2015 sera une année importante pour le développement des exportations des filières viandes, avec le classement probable de la France dans les pays à risque négligeable vis-à-vis de l'ESB, ce qui devrait permettre la levée de nombreux embargos.

Michel Meunier, délégué filière  
@: michel.meunier@franceagrimer.fr



« **LES FILIÈRES SE SONT FORTEMENT IMPLIQUÉES DANS L'ÉLABORATION DES PLANS OPÉRATIONNELS** »



LA FRANCE EST LE **2<sup>e</sup> DES PAYS EUROPÉENS** POUR LA PRODUCTION DE **VOLAILLES**: **1,8 MILLION** DE TONNES PRODUITES CHAQUE ANNÉE, 20 000 EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES

### TROIS QUESTIONS À...



**JEAN-MICHEL SERRES,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ VIANDES BLANCHES

## NOUS DEVONS RESTRUCTURER LES OUTILS ET **RETROUVER DE LA COMPÉTITIVITÉ**

### À quels nouveaux challenges avez-vous été confrontés en 2014 ?

**Jean-Michel Serres :** Concernant la production porcine, la fermeture du marché russe, puis l'embargo, ont entraîné une forte chute de prix au deuxième semestre. La filière volaille de chair vise la reconquête du marché intérieur et le maintien de courants à l'exportation. Dans le secteur des œufs de consommation, la recherche d'un meilleur équilibre entre l'offre et la demande est un enjeu majeur pour assurer sa prospérité économique. La filière foie gras a cette même préoccupation, dans un contexte marqué par l'enjeu de la mise aux normes des élevages. La conquête de nouveaux consommateurs est le défi majeur posé à la production de lapins.

### Quels événements ont marqué l'année ?

**J-M.S :** Compte tenu de la conjoncture, il y a eu peu de projets d'investissements pour la filière porcine. De plus, ce fut une année de transition dans la gestion des crédits européens par les régions en ce qui concerne l'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage.

Quant aux filières avicoles, elles se sont fortement impliquées dans l'élaboration des plans opérationnels. L'amélioration de la compétitivité de la production et des entreprises d'amont et d'aval est au cœur de ces stratégies, avec une meilleure prise en compte des attentes sociétales. Dans cet objectif, la modernisation des bâtiments avicoles est une priorité.

### Les perspectives sont-elles encourageantes ?

**J-M.S :** La filière porcine française souffre d'un vrai manque de compétitivité sur le marché européen. Nous avons besoin d'une véritable restructuration des outils de production et d'abattage. Concernant les produits avicoles, avec une consommation porteuse, nos filières doivent réduire les distorsions de concurrence avec nos principaux concurrents européens. Dans cette optique, la consolidation des actions de connaissance économique, d'une part, et de recherche-développement, d'autre part, est essentielle.

« AVEC UNE  
BONNE RÉCOLTE 2014,  
NOS PERSPECTIVES  
DE MARCHÉ SONT  
CORRECTES »

# VIN



**PRODUCTION : 47 MILLIONS D'HL**  
EN 2014 (DANS LA MOYENNE  
DES 5 DERNIÈRES ANNÉES).  
**LA FRANCE REDEVIENT**  
**1<sup>ER</sup> PRODUCTEUR MONDIAL**

**EXPORTATION**  
**14,4 MILLIONS D'HL** EN 2014  
POUR UNE VALEUR DE  
**7,7 MILLIARDS D'EUROS**

## TROIS QUESTIONS À...



**JÉRÔME DESPEY,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ VITICOLE  
ET CIDRICOLE

## UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LA FILIÈRE VITIVINICOLE

### Quels ont été les défis principaux de 2014 ?

**Jérôme Despey :** Le conseil s'est consacré à la réflexion sur le plan stratégique de la filière vin, avec l'identification des enjeux principaux et des mesures opérationnelles à mettre en place. Le travail a été important, et au final la filière a voté à l'unanimité ce plan stratégique qui va nous donner une orientation forte pour les années à venir.

### Qu'avez-vous tiré des plans opérationnels réalisés ?

**J.D :** Les deux enjeux de la filière retracent bien nos ambitions : la recherche de la croissance en valeur et en volume par le développement des parts de marché à l'exportation. L'ensemble des segments AOC, IGP et VSIG devront pouvoir se développer tout en assurant l'étanchéité entre eux. Ensuite, le maintien d'un marché national fort, durable, en phase avec les attentes sociétales et responsables tout en soutenant un tissu productif et économique compétitif. Aujourd'hui, les mesures sont partagées par les différentes familles professionnelles qui composent la filière.

### Quelles sont les perspectives de la filière ?

**J.D :** Avec une bonne récolte 2014, peu de stocks et une consommation mondiale qui se maintient, nos perspectives de marché sont correctes. Nous devons également commencer à préparer la poursuite de notre OCM au-delà de 2018. Enfin, les résultats de l'étude sur le dépérissement de la vigne doivent être pris en compte pour l'avenir, le cas échéant en réorientant nos priorités ou nos moyens.



AVEC 47 MILLIONS D'HECTOLITRES ENVIRON EN PRODUCTION TOTALE, LA FRANCE RETROUVE UNE RÉCOLTE DANS LA MOYENNE DES DERNIÈRES ANNÉES MAIS AVEC DE FORTES DISPARITÉS RÉGIONALES. AUTRE BONNE NOUVELLE : LE PLAN STRATÉGIQUE PROPOSÉ PAR LE CONSEIL SPÉCIALISÉ A ÉTÉ VOTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LA FILIÈRE. UNE BELLE ANNÉE POUR LA VITICULTURE.

## LA FRANCE REDEVIENT LE PREMIER PAYS PRODUCTEUR DE VIN AU MONDE

Le millésime 2014 a été marqué, par rapport à la campagne précédente, par une récolte en hausse de 41 % dans le bassin Aquitain, mais diminuée à l'inverse de 6 % en Languedoc-Roussillon. Globalement, la récolte connaît une augmentation de 11 % par rapport à l'année 2013.

On note une part croissante des vins rosés dans le volume total des vins ; ils représentent en effet 20% des volumes produits en 2014.

### UN CONSEIL SPÉCIALISÉ QUI RENFORCE SON RÔLE D'ORIENTATION DE LA FILIÈRE

Après un rapport d'étape sur la stratégie de la filière rendu au ministre en décembre 2013, le conseil spécialisé a proposé un plan stratégique voté à l'unanimité par la filière pour l'horizon 2025. Ce plan identifie deux grands enjeux pour la filière : la recherche de la croissance en valeur et en volume par le développement des parts de marché à l'exportation, et la reconquête du marché des bases « industrielles » (jus de raisin, moûts concentrés rectifiés, bases mousseux et brandies), et le maintien d'un marché national fort, durable, en phase avec les attentes sociétales et responsables tout en soutenant un tissu productif et économique compétitif.



Pour servir ces enjeux, cinq leviers sont également identifiés : intensifier les outils de la conquête, répondre aux demandes sociétale et agro-écologique, renforcer le potentiel humain et soutenir la modernisation des entreprises, améliorer le potentiel du vignoble français en qualité et quantité, et enfin consolider la gouvernance de la filière et le pilotage économique.

### LES ORIENTATIONS DE CRÉDITS ADOPTÉES POUR LA FILIÈRE VITICOLE

En 2014, les crédits nationaux spécifiquement affectés aux filières viticole et cidricole restent de l'ordre de 12,5 millions d'euros, partagés entre différentes aides.

D'abord, les aides dans les exploitations, pour 530 000 euros. Deux dispositifs sont toujours concernés : le diagnostic des exploitations en cave particulière, et la plantation et la rénovation de vergers de fruits à cidre en zone AOC ou IGP pour la campagne de plantation 2014.



Ensuite, les contrats de projets État-Région, qui permettent des actions coordonnées avec les régions, et les études et l'acquisition de données, sont gérés en crédits multi-filières. En 2014, le montant qui a été alloué pour les filières viticole et cidricole pour la partie études a été d'environ 1 million d'euros.

Enfin, le fonds viticole a été doté de 10 millions d'euros et a permis de financer des actions de promotion, ainsi que la recherche et l'expérimentation. Par ailleurs, 2014 a vu le lancement d'une importante étude sur le dépérissement de la vigne dont le financement a été assuré par redéploiement des crédits du fonds viticole. ■■■

## LE DÉVELOPPEMENT DES VINS ROSÉS

LE MARCHÉ DES VINS ROSÉS TRANQUILLES S'EST DÉVELOPPÉ CES DERNIÈRES ANNÉES, COMME EN TÉMOIGNE L'ÉVOLUTION DE LA PART QUE REPRÉSENTE CETTE COULEUR DANS LA PRODUCTION MONDIALE. SUR CE MARCHÉ, QUI PAR AILLEURS S'INTERNATIONALISE, LA FRANCE RESTE LE 1<sup>ER</sup> PRODUCTEUR DE VIN ROSÉ AU MONDE. LA FRANCE EST AUSSI LE PLUS GRAND PAYS CONSOMMATEUR DE CES VINS, QUI REPRÉSENTENT AUJOURD'HUI ENVIRON 27% DES VINS CONSOMMÉS, UN CHIFFRE QUI A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR TROIS DEPUIS 1990.

L'OBSERVATOIRE MONDIAL DU ROSÉ MIS EN PLACE DEPUIS 2011 PERMET DE SUIVRE CES TENDANCES.

## RENFORCER LA RECHERCHE SUR LE DÉPÉRISSEMENT DE LA VIGNE

EN 2014, LES PROFESSIONNELS, FAISANT LE CONSTAT DE CONSÉQUENCES DE PLUS EN PLUS NOTABLES DU DÉPÉRISSEMENT DE LA VIGNE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, ONT SOUHAITÉ IDENTIFIER DE NOUVELLES PISTES DE RECHERCHE ET MOBILISER L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE AUTOUR DE CET ENJEU.

2014 A DONC VU LE LANCEMENT D'UNE IMPORTANTE ÉTUDE SUR LE DÉPÉRISSEMENT DE LA VIGNE, DONT LE FINANCEMENT A ÉTÉ ASSURÉ PAR REDÉPLOIEMENT DES CRÉDITS DU FONDS VITICOLE. CETTE ÉTUDE, COFINANCÉE PAR FRANCEAGRIMER ET LES INTERPROFESSIONS, RENDRA SES RÉSULTATS EN 2015.

■ ■ ■

### UNE OCM VIN QUI SE RENFORCE

En 2014, l'enjeu des plans collectifs de restructuration s'est trouvé confirmé avec des surfaces importantes proposées à la restructuration dans les 9 bassins qui ont lancé ces opérations.

C'est aussi la première année pour les actions de promotion dans les pays tiers dans un cadre renouvelé. Ainsi, plus de 350 dossiers ont été déposés pour les

années 2014-2016 de manière à réaliser des actions sur les principales destinations export des vins français.

### LES ATTENTES DE LA FILIÈRE VIN SUR LA GESTION DES CRISES CLIMATIQUES

Après plusieurs accidents climatiques importants, l'ensemble des professionnels de la filière vin a confirmé la nécessité

de développer un outil assurantiel d'accompagnement des exploitants. Des débats importants ont eu lieu sur la nécessité de développer une assurance socle pour couvrir les charges fixes des exploitations.

En complément du suivi régulier des marchés, FranceAgriMer a poursuivi la réalisation d'études et de panels pour un montant total d'environ 1 million d'euros.

### LA GESTION DU POTENTIEL DE PRODUCTION

Le dispositif de gestion du potentiel viticole français s'appuie sur une réserve nationale de droits de plantation, gérée par FranceAgriMer. Pour l'année 2014, la période d'achat des droits par la réserve a été ouverte du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014, avec un prix en baisse par rapport aux années précédentes.

Anne Haller, déléguée filière  
@: anne.haller@franceagrimer.fr

## CIDRE

### LA PRODUCTION DU VERGER CIDRICOLE

La France est le plus grand verger spécialisé de fruits à cidre d'Europe. La filière cidricole française compte environ 10 000 livreurs de fruits, dont 1 700 sont des producteurs professionnels de fruits à cidre.

La production s'élève à 250 000 tonnes par an en moyenne, le gros des volumes provenant de vergers spécialisés (environ 9 000 ha pour 210 000 tonnes).

Mais la consommation reste toujours occasionnelle dans l'Hexagone. Pourtant, la production de cidres de consommation représente plus d'1 million d'hectolitres. Celle de Calvados dépasse 18 000 hectolitres d'alcool pur. Ces produits sont commercialisés pour les deux tiers en grande distribution.

### L'ÉTABLISSEMENT ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS

FranceAgriMer a soutenu la filière dans ses stratégies de promotion et de communication, à hauteur de

350 000 euros en 2014, et a appuyé l'axe Recherche et développement. Quatre programmes de recherche ont été financés, dont la production de pommes à cidre en agriculture biologique et la maîtrise aromatique des produits cidricoles, pour un montant de 160 000 euros.

### POUR SUIVRE LE DISPOSITIF D'AIDE À LA PLANTATION DE VERGERS DE FRUITS À CIDRE

L'établissement met également en œuvre des mesures d'aide spécifiques pour la rénovation et la restructuration du verger cidricole, favorisant l'évolution variétale nécessaire pour mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière. Il encourage l'évolution des exploitations vers des vergers professionnels en finançant l'effort d'investissement des producteurs. L'aide dédiée aux plantations de la campagne 2014/2015 a bénéficié d'une enveloppe de 250 000 euros.



### LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA FILIÈRE CIDRICOLE

Comme pour les autres filières, la filière cidre s'est consacrée en 2014 à travailler sur un plan stratégique. Le comité des produits cidricoles de FranceAgriMer a confirmé son souhait de développer les marchés et de perfectionner les conditions de commercialisation, planifier la production du verger, améliorer la performance des exploitations cidricoles et, enfin, optimiser la transformation.



Ce rapport annuel peut être téléchargé sur [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

Le rapport d'activité de FranceAgriMer 2014 est édité par **FranceAgriMer** / 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil / Tél.: +33 1 73 30 30 00 / Fax: +33 1 73 30 30 30 / Directeur de la publication: Éric Allain / Directrice de la rédaction: Dominique Schnäbele / Conception, rédaction: BRIEF / Maquette: Érick Gervais, Attribut / Direction artistique et réalisation: BRIEF / Crédits photos: FranceAgrimer, iStock, Phovoir, Fotolia, Pixtal, DR. / Impression: Imprimix / © FranceAgriMer Juin 2015 /



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE